

S1 2021

RAPPORT SEMESTRIEL 2021

1ER JANVIER - 30 JUIN 2021

10 août 2021

VALNEVA SE
*Campus Bio-Ouest
6 rue Alain Bombard
44800 Saint-Herblain, France
www.valneva.com*





Sommaire

Remarques generales et avertissement.....	3
1. Rapport d'activite	4
1.1 Présentation générale.....	4
1.2 Activités de la société.....	4
1.3 Elements financiers	13
1.4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2021	16
1.5 Facteurs de risque	16
1.6 Transactions entre les parties liées	20
2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2021).....	21
3. Condensed consolidated interim financial report as of june 30, 2020	23
Compte de résultat consolidé condense intermediaire et résultat global consolidé condensé intermediaire	23
État de la situation financière consolidée intermediaire	25
Tableau des flux de trésorerie consolidés condensé intermédiaire	26
État de variation des capitaux propres consolidés condensés intermédiaires.....	27
Notes explicatives afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires	28
4. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES	53



REMARQUES GENERALES ET AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport financier semestriel, sauf indication contraire, les termes « Société », « Valneva » et « Groupe » renvoient à la société Valneva SE et ses filiales.

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs du Groupe et ses perspectives, notamment dans le chapitre 1.4 « Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2021 ». Ces indications sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société.

Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas des activités de Recherche et Développement ainsi qu'à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 1.5 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport financier semestriel est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement chacun des facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs et prévisions. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent rapport financier semestriel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs exposés dans le chapitre 1.5 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport financier semestriel ainsi que les risques et incertitudes discutés ou identifiés dans les documents publics de Valneva déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, y compris ceux énumérés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société déposé auprès de l'AMF le 9 avril 2021, qui est disponible sur le site internet de la Société et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents publics et rapports déposés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. A la lumière de ces risques et incertitudes, il ne peut être garanti que les déclarations prospectives faites dans ce communiqué de presse se réaliseront effectivement.



1. RAPPORT D'ACTIVITE

1.1 Présentation générale

Valneva est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux.

Valneva a une approche hautement spécialisée et ciblée du développement de vaccins en identifiant des maladies infectieuses mortelles et débilitantes pour lesquelles il n'existe pas de solution vaccinale prophylactique et pour lesquelles les options thérapeutiques sont limitées. Valneva utilise ensuite sa forte connaissance de la science des vaccins, et notamment son expertise dans les différents modes de vaccination ainsi que ses infrastructures de développement de vaccins déjà bien établies, pour mettre au point des vaccins prophylactiques destinés à lutter contre ces maladies.

Le Groupe a mis à profit son expertise et ses capacités pour commercialiser avec succès deux vaccins dont il est propriétaire et pour faire rapidement progresser plusieurs candidats vaccins en développement clinique, dont ses candidats vaccins contre la maladie de Lyme (en partenariat avec Pfizer), le virus du chikungunya et la COVID-19.

Valneva compte environ 700 employés et exerce ses activités depuis l'Autriche, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les Etats-Unis. Pour plus d'information, consulter le site internet du Groupe www.valneva.com et suivez la société sur [LinkedIn](#).

1.2 Activités de la société

1.2.1 Recherche et développement de vaccins (R&D)

Le portefeuille de Valneva est composé de candidats vaccins hautement différenciés, conçus pour prévenir des maladies infectieuses dont les besoins ne sont pas satisfaits.

La société dispose d'un vaste portefeuille composé de candidats vaccins en développement clinique avancé et de produits commercialisés. Chaque produit de ce portefeuille se différencie soit en ciblant une maladie pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement préventif ni solution thérapeutique efficace soit en ciblant une maladie pour laquelle la Société pense pouvoir apporter des avantages thérapeutiques significatifs par rapport aux autres vaccins et options de traitement existants.

Valneva s'efforce de développer ses produits jusqu'à leur autorisation de mise sur le marché ; le Groupe continuera également à créer de la valeur en monétisant ses actifs de R&D au travers d'accords de partenariat et de licence comme illustré par la signature des accords de collaboration pour ses candidats vaccins contre la maladie de Lyme et la COVID-19.



Candidat vaccin contre la maladie de Lyme – VLA15

Maladie de Lyme

La maladie de Lyme est une infection systémique causée par la bactérie *Borrelia* et transmise à l'homme par les tiques Ixodes¹. Elle est considérée comme étant la maladie par vecteur la plus commune dans l'hémisphère nord.

Selon les organismes américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC), environ 476 000 américains sont diagnostiqués chaque année² et au moins 200 000 cas seraient également recensés chaque année en Europe³. Les recherches suggèrent que les cas de maladie de Lyme pourraient augmenter de 92 % d'ici 2100 aux États-Unis en raison du changement climatique. Bien que la plupart des patients se remettent de la maladie de Lyme, 10 à 20 % d'entre eux présentent des symptômes persistants qui, pour certains, sont chroniques et invalidants. Des études indiquent que la maladie de Lyme coûte environ 1,3 milliard de dollars par an en frais médicaux directs, rien qu'aux États-Unis. Le marché mondial d'un vaccin contre la maladie de Lyme devrait atteindre 1 milliard de dollars d'ici 2030.

La transmission de la maladie de Lyme est bien comprise et documentée. Les bactéries *Borrelia* colonisent les glandes salivaires des tiques. Lorsqu'une tique se fixe à un hôte pour se nourrir, elle injecte sa salive dans l'hôte humain ou animal, apportant avec elle des antihistaminiques, des bloqueurs de cytokines et des anticoagulants et, dans le cas d'une tique infectée, la bactérie *Borrelia* également.

Les premiers symptômes de la maladie de Lyme peuvent souvent être ignorés ou mal interprétés car ils sont souvent associés à d'autres maladies moins graves. Ces symptômes incluent la fièvre, les frissons, les maux de tête, la fatigue, les douleurs musculaires et articulaires, ainsi que les ganglions lymphatiques enflés. Dans 70 à 80 % des cas, une éruption cutanée s'étendant progressivement, appelée érythème migrant, se forme. En s'agrandissant, cette éruption apparaît comme une cible, trois à trente jours après l'infection. En l'absence de traitement, la maladie peut se disséminer au-delà de cette zone initiale et dans la circulation, les articulations, le cœur, le cerveau et le reste du système nerveux central. Si elle n'est pas traitée, une fois que l'infection a progressé, elle peut entraîner de graves complications, notamment de l'arthrite avec des douleurs articulaires sévères, des palpitations cardiaques ou un rythme cardiaque irrégulier et une inflammation du cerveau et de la moelle épinière.

Lorsqu'elle est diagnostiquée suffisamment tôt, la maladie de Lyme peut être traitée avec succès par un traitement antibiotique oral de deux à quatre semaines. Cependant, étant donné que la maladie est souvent mal diagnostiquée à son stade initial, les patients passent souvent à côté de cette fenêtre thérapeutique. En outre, les symptômes chroniques peuvent persister au-delà du traitement antibiotique, ce qui est appelé le syndrome de la maladie de Lyme post-traitement. Il n'existe pas de traitement éprouvé pour ce syndrome qui disparaît souvent avec le temps mais cela peut malheureusement prendre plusieurs mois. L'accent est donc mis sur les approches prophylactiques pour prévenir la maladie en évitant les zones où les tiques sont répandues, en portant des vêtements qui minimisent l'exposition aux tiques, en utilisant des insectifuges et en retirant les tiques qui se sont accrochées. Cependant, malgré une sensibilisation à la maladie et une modification des comportements, la maladie de Lyme demeure une maladie grave et répandue dans les régions où elle est endémique.

¹ Stanek et al. 2012, *The Lancet* 379:461–473

² https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/21/9/15-0417_article

³ As estimated from available national data. Case reporting is highly inconsistent in Europe and many LB infections still go undiagnosed.



Candidat vaccin VLA15

Valneva poursuit le développement de son candidat vaccin multivalent, VLA15, qui est actuellement le seul vaccin en cours d'essais cliniques contre la maladie de Lyme. VLA15 est conçu pour prévenir la maladie de Lyme en générant des anticorps qui ciblent la protéine OspA à la surface de *Borrelia*, tuant la bactérie avant qu'elle ne puisse être transmise à l'hôte humain par la tique infectée. Le programme a reçu la désignation Fast Track de la FDA en juillet 2017⁴ et, en avril 2020, Valneva a annoncé une collaboration avec Pfizer pour les dernières étapes du développement clinique et la commercialisation de VLA15. En cas d'approbation du vaccin, Pfizer s'occupera de la commercialisation de VLA15 et Valneva recevra en retour d'importants paiements d'étapes et redevances⁵.

Valneva a finalisé le recrutement et a annoncé les résultats initiaux de deux essais cliniques de Phase 2 de VLA15 chez plus de 800 adultes sains pour lesquels le vaccin a généré des niveaux élevés d'anticorps contre les six souches de *Borrelia*. En décembre 2020, Valneva et Pfizer ont annoncé l'accélération du développement pédiatrique de VLA15 avec l'initiation d'un essai clinique de Phase 2 supplémentaire, VLA15-221, en mars 2021. L'essai s'appuie sur les précédents essais positifs de Phase 2 et inclut des participants adultes et pédiatriques dans le but de soutenir l'accélération du programme pédiatrique du candidat vaccin. En juillet 2021, Pfizer et Valneva ont annoncé la finalisation du recrutement pour VLA15-221 avec un total de 625 participants, âgés de 5 à 65 ans, randomisés dans l'essai. L'objectif de l'essai est de démontrer l'innocuité et l'immunogénicité du vaccin pour des âges pouvant descendre jusqu'à 5 ans et d'évaluer le schéma de vaccination optimal à utiliser en Phase 3. Les premiers résultats de VLA15-221 sont attendus au cours du premier semestre 2022.

Candidat vaccin contre le chikungunya – VLA1553

Virus chikungunya

Le chikungunya est un virus transmis par les moustiques qui pose un important problème de santé publique dans les régions tropicales et subtropicales. Le chikungunya provoque souvent de grandes épidémies soudaines avec des taux d'attaque élevés, touchant un tiers à trois quarts de la population dans les zones où le virus circule et pouvant avoir un impact économique important. Plus de 3 millions de cas ont été signalés sur le continent américain depuis l'arrivée du virus en 2013. En 2020, environ 95 000 cas suspects ont été signalés en Amérique, ainsi qu'environ 32 000 cas suspects en Inde et 11 000 en Thaïlande. L'incidence réelle du chikungunya est probablement beaucoup plus élevée en raison du niveau de sous-déclaration, les études disponibles suggérant un niveau de sous-déclaration d'un facteur de cinq en raison de la difficulté à diagnostiquer les symptômes, qui peuvent être similaires à ceux de la dengue et du Zika, et en raison du manque d'accès aux soins médicaux suffisants dans certaines zones où les épidémies sont répandues.

Le chikungunya se caractérise par l'apparition aiguë de fièvre, d'éruptions cutanées, de myalgies et parfois de douleurs arthritiques débilantes dans plusieurs articulations. Le chikungunya provoque une infection symptomatique chez 72 à 92 % des humains infectés, quatre à sept jours environ après l'infection. La mortalité du chikungunya est faible (<1%) mais la chronicité de ses douleurs articulaires (arthralgie) et de ses symptômes inflammatoires représente une charge de morbidité importante avec un impact débilant potentiel à long terme. Outre le fait d'impacter fortement les patients qui sont infectés, le

⁴ Valneva reçoit le statut de "Fast Track" de la FDA pour son candidat vaccin contre la maladie de Lyme VLA15

⁵ Valneva et Pfizer annoncent leur collaboration pour co-développer et commercialiser le vaccin VLA15 contre la maladie de Lyme



chikungunya est hautement transmissible et les épidémies précédentes ont entraîné une propagation importante du virus. Il n'existe actuellement aucun vaccin contre le chikungunya. La norme actuelle de soins pour traiter les personnes infectées par le chikungunya est l'application de médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens pour soulager les symptômes. À ce jour, les mesures préventives consistent à éviter les piqûres de moustiques. Néanmoins, un contrôle efficace des moustiques s'avère difficile même dans les pays à revenus élevés.

Candidat vaccin VLA1553

Valneva a développé VLA1553, un candidat vaccin vivant atténué à injection unique contre le virus chikungunya. Il a été conçu en supprimant des segments spécifiques du virus, affaiblissant ou atténuant ainsi le virus. A la connaissance de Valneva, VLA1553 est actuellement le seul candidat vaccin contre le chikungunya en Phase 3 d'essais cliniques visant une protection à long terme après une seule injection du vaccin. VLA1553 permettrait d'élargir le portefeuille actuel de vaccins du voyage de Valneva et, à ce titre, Valneva a l'intention, si le vaccin est approuvé, de le commercialiser en s'appuyant sur ses infrastructures industrielles et commerciales existantes. Le marché mondial des vaccins contre le chikungunya est estimé à plus de 500 millions de dollars par an d'ici 2032⁶.

Valneva a annoncé début août 2021 des résultats initiaux positifs pour l'étude pivot de Phase 3 de son candidat vaccin à injection unique contre le chikungunya, VLA1553.

L'essai, qui incluait 4,115 adultes âgés de 18 ans et plus sur 44 sites aux Etats-Unis, a atteint son critère principal d'évaluation, générant des titres d'anticorps neutralisants chez 98,5% des participants 28 jours après une seule injection du candidat vaccin (immunogénicité évaluée chez 264 des 268 participants du sous-groupe sélectionné, conformément au protocole de l'étude, 95%CI: 96.2-99.6). Le taux de séroprotection de 98,5% a donc largement dépassé le seuil de 70% convenu avec la FDA. Le taux de séroprotection avait été défini avec la FDA pour servir de marqueur immunologique pouvant être utilisé dans le cadre d'une demande d'autorisation de mise sur le marché pour VLA1553, selon la procédure accélérée octroyée par la FDA. Le candidat vaccin a été fortement immunogène avec une moyenne géométrique des titres d'anticorps (MGT) d'environ 3 270, ce qui confirme le profil d'immunogénicité observé lors de l'essai de Phase 1.

VLA1553 s'est également révélé hautement immunogène y compris chez les participants âgés, qui ont obtenus des taux de séroprotection et des titres d'anticorps aussi élevés que les adultes plus jeunes, avec un profil de sécurité tout aussi bon.

VLA1553 a été généralement bien toléré par les 3 082 participants évalués pour l'innocuité. Un comité indépendant de surveillance et de suivi des données de sécurité (DSMB) a supervisé continuellement l'étude et n'a identifié aucun problème de sécurité. Le profil d'innocuité correspond aux résultats de l'essai de Phase 1, où la majorité des effets indésirables mentionnés sur demande étaient légers ou modérés et ont cessé dans les trois jours. 1,6% des participants ont signalé des effets indésirables d'intensité sévère mentionnés sur demande, le plus souvent de la fièvre. Environ 50% des participants ont présenté des effets indésirables systémiques mentionnés sur demande, le plus souvent des maux de tête, de la fatigue et des myalgies (observés chez plus de 20 % des sujets). Le profil de tolérance local a montré qu'environ 15% des participants ont présenté des effets indésirables locaux mentionnés sur demande. L'essai se poursuivra jusqu'à l'analyse finale incluant les données de sécurité à six mois. Les résultats finaux de l'essai sont attendus dans les six prochains mois

⁶ VacZine Analytics Chikungunya virus vaccines Global demand analysis. February 2020



Le programme contre le chikungunya de Valneva a reçu le statut de « Breakthrough Therapy » de la FDA en juillet 2021. Ce nouveau jalon fait suite à l'obtention des statuts « Fast Track » de la FDA et « PRIME » de l'Agence européenne des médicaments (EMA) reçu par Valneva en décembre 2018 et octobre 2020, respectivement. La société dont le vaccin contre le chikungunya recevra la première autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis sera éligible à l'obtention d'un bon d'évaluation prioritaire cessible (Priority Review Voucher)⁷ de la FDA.

Afin de rendre VLA1553 accessible dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, Valneva et l'Institut brésilien Butantan ont signé un accord en janvier 2021 pour le développement, la production et la commercialisation de VLA1553. La collaboration s'inscrit dans le cadre du contrat de financement de \$23,4 millions que Valneva a conclu avec la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Epidémies (CEPI) en juillet 2019, soutenu par le programme Horizon 2020 de l'Union Européenne.

Candidat vaccin contre le virus SARS-COV-2 – VLA2001

COVID-19

La COVID-19 est une maladie causée par une infection au SRAS-CoV-2, une souche de coronavirus. Les infections respiratoires représentent le symptôme le plus souvent associé à la COVID-19, avec une gravité allant d'une infection légère au syndrome de détresse respiratoire aigu et potentiellement mortel. Les patients d'un âge avancé, présentant des comorbidités comme l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires, ou en état d'immunodépression, sont plus les plus susceptibles de décéder de la maladie. L'OMS a déclaré la COVID-19 comme pandémie. Au 15 juillet 2021, plus de 190 millions de personnes avaient été infectées par la COVID-19 et la maladie avait causé plus de 4 millions de décès dans le monde⁸.

Alors qu'un certain nombre de vaccins contre le COVID-19 ont déjà été approuvés et que de nombreux candidats sont à un stade avancé de développement, VLA2001 est actuellement le seul candidat vaccin inactivé à virus entier en cours d'essais cliniques en Europe. Selon Valneva, VLA2001, pourrait, s'il est approuvé, offrir des avantages par rapport aux vaccins ayant déjà obtenu des autorisations temporaires de mise sur le marché en termes de sécurité, de coût, de facilité de fabrication et de distribution, et pourrait également être rapidement adapté pour offrir une protection contre les mutations du virus. VLA2001 pourrait également être utilisé pour effectuer des rappels de vaccination puisqu'il a été démontré pour d'autres vaccins que les vaccins inactivés à virus entier semblaient être particulièrement bien adaptés pour ces rappels.

Candidat vaccin VLA2001

VLA2001 est un candidat vaccin inactivé et adjuvanté, à virus entier, produit sur la plateforme Vero-cell de Valneva, en s'appuyant sur la technologie de fabrication d'IXIARO®, le vaccin de Valneva autorisé pour l'immunisation contre l'encéphalite japonaise. VLA2001 est constitué de particules nactivées, à haute densité de protéine S, du virus SRAS-CoV-2 entier, en combinaison avec deux adjuvants, l'alum et le CpG 1018. Cette combinaison d'adjuvants a systématiquement induit des taux d'anticorps plus élevés dans les essais précliniques que les formulations à base d'alum seul et a montré une modification de la réponse immunitaire vers les cellules Th1. L'adjuvant CpG 1018, fourni par Dynavax Technologies Corporation (Nasdaq : DVAX), est un composant du vaccin HEPLISAV-B® approuvé par la FDA et l'EMA

⁷ <https://priorityreviewvoucher.org/>

⁸ [COVID Live Update: Worldometer \(worldometers.info\)](https://www.worldometers.info/covid/live-update/)



aux États-Unis. Le processus de fabrication de VLA2001 inclut une inactivation chimique avec β -propiolactone (BPL) afin de préserver la structure native de la protéine S. VLA2001 ne devrait nécessiter qu'une chaîne du froid standard (2 à 8 degrés Celsius).

En septembre 2020, Valneva a annoncé un partenariat avec le gouvernement britannique lui donnant la possibilité d'acheter jusqu'à 190 millions de doses jusqu'en 2025⁹. Le gouvernement britannique a, à ce jour, commandé 100 millions de doses livrables en 2021 et 2022. Valneva est également en discussions avec la Commission européenne.

Au début du mois de juin 2021, Valneva a annoncé la finalisation du recrutement pour l'étude pivot de Phase 3 « Cov-Compare » (VLA2001-301) avec plus de 4 000 participants randomisés. Lors de l'essai clinique de Phase 1/2, VLA2001 a été fortement immunogène et a été généralement bien toléré, sans aucun problème de sécurité identifié¹⁰. Les premiers résultats de l'étude « Cov-Compare » sont attendus au début du quatrième trimestre 2021. Valneva prévoit d'entamer une soumission progressive du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (*rolling submission*) auprès de l'agence de santé britannique MHRA dans les prochaines semaines et, sous réserve des données de Phase 3, pense qu'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle pourrait lui être accordée d'ici la fin 2021.

En parallèle de l'essai « Cov-Compare », Valneva a développé des banques virales afin d'être en mesure de produire des vaccins basés sur des variants. Valneva participe également à un essai clinique financé par le gouvernement britannique portant sur différentes vaccinations de rappel contre la COVID-19. L'essai « COV-Boost », mené par l'hôpital universitaire de Southampton NHS Foundation Trust, étudie sept vaccins différents contre la COVID-19, dont VLA2001, en vue d'une utilisation comme rappel. Cet essai sera le premier au monde à fournir des données essentielles sur l'efficacité d'un rappel avec chaque vaccin pour protéger contre le virus. Le recrutement de l'essai « COV-Boost » est désormais finalisé et les premiers résultats de l'essai sont attendus en septembre 2021. Valneva a également initié la production de VLA2001 dans ses locaux en Ecosse et en Suède afin d'optimiser le calendrier de livraison potentiel du vaccin.

1.2.2 Vaccins commercialisés

Valneva commercialise deux vaccins de voyageur lui appartenant, IXIARO®/JESPECT® et DUKORAL®. Outre les ventes de ces deux vaccins, le Groupe distribue des produits pour le compte de tiers sur les marchés où il possède ses propres structures de marketing et de distribution (aux États-Unis, au Canada, dans les pays nordiques, au Royaume-Uni, en Autriche et en France).

Au premier semestre 2021, les ventes de produits du Groupe ont été négativement impactées par la pandémie et ses conséquences sur le marché du voyage. De ce fait, le chiffre d'affaire des ventes de produits au premier semestre 2021 était de €31,7 millions contre €40,9 millions au premier semestre 2020.

Vaccin contre l'encéphalite japonaise (IXIARO®/JESPECT®)

Le vaccin de Valneva contre l'encéphalite japonaise est le seul à être approuvé et disponible pour les voyageurs européens et américains visitant les zones endémiques ainsi que pour le personnel militaire de l'armée américaine déployé dans ces zones. Le vaccin est autorisé dans plus de trente-cinq pays et

⁹ Valneva confirme sa participation au programme de réponse vaccinale au COVID-19 du gouvernement britannique

¹⁰ Valneva annonce des résultats positifs de Phase 1/2 pour son candidat vaccin inactivé et adjuvanté contre la COVID-19, VLA2001



commercialisé sous la marque IXIARO® en Amérique du Nord, en Europe, à Hong Kong, à Singapour et en Israël, et sous la marque JESPECT® en Australie et en Nouvelle Zélande.

Depuis l'approbation d'IXIARO®/JESPECT® en 2009, l'utilisation du vaccin a été étendue chez l'enfant dès l'âge de 2 mois par l'agence européenne du médicament (EMA) et l'agence américaine Food and Drug Administration (FDA). Un schéma de vaccination accéléré (deux doses administrées à 7 jours d'intervalle) pour les voyageurs adultes (18-65 ans) a par ailleurs été approuvé par l'EMA en 2015 ainsi que par la FDA et Santé Canada en 2018.

En mars 2020, la FDA a approuvé une prolongation de la durée d'utilisation du vaccin IXIARO® de 24 à 36 mois¹¹, une modification importante permettant au Groupe d'avoir davantage de flexibilité dans la gestion de la fourniture de ses vaccins.

Durant les dix dernières années, Valneva, en collaboration avec ses partenaires commerciaux, a renforcé avec succès sa pénétration sur les différents marchés, jusqu'au début de la pandémie de COVID-19 qui a significativement impacté les ventes en raison de la diminution des voyages.

Valneva fournit directement le vaccin IXIARO® au département américain de la Défense (DoD). En septembre 2020, le Département américain de la Défense, a attribué à Valneva un nouveau contrat pour la fourniture d'IXIARO®. Les termes de l'accord portent sur une première année ferme suivie de deux années supplémentaires via des options, chacune incluant une fourchette de commandes minimales et maximales de doses. L'année ferme, actuellement en cours, a une valeur minimale d'environ \$53 millions pour 370 000 doses, et les années optionnelles ont des valeurs minimales respectives de \$46 millions pour 320 000 doses et \$36 millions pour 250 000 doses, si le département de la défense exerce ces options.

Au premier semestre 2021, les ventes d'IXIARO®/JESPECT® ont atteint €25,4 millions contre €28,4 millions au premier semestre 2020. Les ventes ont encore été affectées par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le marché du voyage.

Vaccin contre le choléra / ETEC¹² (DUKORAL®)

Le vaccin contre le choléra de Valneva, DUKORAL®, est un vaccin oral pour la prévention de la diarrhée causée par *Vibrio choléra* et/ou l'ETEC produisant une toxine thermolabile, la principale cause de la diarrhée du voyageur. Son utilisation est autorisée dans l'Union européenne et en Australie pour la protection contre le choléra et au Canada, en Suisse, en Nouvelle-Zélande et en Thaïlande pour la protection contre le choléra et l'ETEC. DUKORAL® est indiqué pour les adultes et les enfants à partir de deux ans qui vont se rendre dans des zones endémiques.

DUKORAL® a reçu sa première autorisation de mise sur le marché en 1991 en Suède. En 2004, le vaccin a été autorisé par la Commission Européenne pour une utilisation dans les pays européens (Norvège et Islande inclus) et a également été pré-qualifié par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Au premier semestre 2021, les ventes de DUKORAL® étaient de €0,4 millions contre €12,1 millions au premier semestre 2020. Les ventes de DUKORAL® ont été négativement impactées par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur le marché du voyageur.

¹¹ *Valneva : la FDA approuve une prolongation de la durée d'utilisation du vaccin IXIARO® à 36 mois : nouvel appel d'offre publié par l'armée américaine*

¹² *Les indications diffèrent par pays – veuillez-vous référer aux informations posologiques et aux guides de prescription en vigueur dans votre pays pour une information complète sur le produit et notamment les doses à prescrire, toute information relative à la sécurité du produit et les classes d'âge pour lesquelles le vaccin a reçu une autorisation de mise sur le marché. ETEC = bactérie *Escherichia coli* entérotoxigène*



1.2.3 Autres revenus

Distribution de produits de tiers

Afin d'optimiser l'usage de son infrastructure commerciale, Valneva distribue certains produits de tiers dans les pays où le Groupe exploite sa propre infrastructure de marketing et distribution. En juin 2020, Valneva a conclu un partenariat de marketing et de distribution avec Bavarian Nordic, en vertu duquel elle a accepté de commercialiser les vaccins approuvés de Bavarian Nordic contre la rage et l'encéphalite à tiques, en s'appuyant sur son infrastructure commerciale au Canada, au Royaume-Uni, en France et en Autriche.

Au premier semestre de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires provenant de la distribution de produits de tiers était de €5,9 million contre €0,4 million au premier semestre de l'exercice 2020.

Collaborations, licences et services

Une partie des revenus de Valneva proviennent également de ses accords de collaboration et de partenariat. La principale source de revenus liée aux accords de collaboration du Groupe provient actuellement de son accord de recherche et de licence avec la société Pfizer Inc, conclu en avril 2020, pour co-développer et commercialiser le candidat vaccin contre la maladie de Lyme du Groupe, VLA15. Dans le cadre de cet accord, en contrepartie partielle de l'octroi de la licence du vaccin, Pfizer a versé à Valneva, en juin 2020, un paiement initial de \$130 millions. Selon les termes de l'accord, Valneva et Pfizer contribueront chacun aux coûts de développement, et Pfizer est tenu de verser à Valneva jusqu'à \$178 millions en paiement d'étapes ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes nettes avec un taux débutant à 19 %, sous réserve de compensations et de réductions spécifiques.

En septembre 2020, Valneva a également signé un partenariat avec le gouvernement britannique, aux termes duquel le gouvernement a commandé 60 millions de doses de VLA2001, le candidat vaccin de Valneva contre la COVID-19, pour une livraison au second semestre 2021 et en 2022. En janvier 2021, le gouvernement britannique a exercé son option pour commander 40 millions de doses de VLA2001 pour une livraison en 2022. Le gouvernement britannique conserve des options sur 90 millions de doses supplémentaires à fournir entre 2023 et 2025.

Les technologies et services de Valneva contribuent également aux revenus du Groupe. Les revenus provenant des activités de services comprennent les services de recherche et de développement que Valneva fournit à des tiers, y compris le développement de procédés et de tests, la production et l'analyse de matériel clinique. Les revenus des technologies incluent, quant à eux, les revenus de licence provenant de la lignée cellulaire EB66® dérivée de cellules souches embryonnaires de canards offrant une alternative à l'utilisation d'œufs de poule pour la fabrication à grande échelle de vaccins humains et vétérinaires, ainsi que ceux provenant de l'adjuvant IC31®, un adjuvant synthétique ciblant les antigènes pour améliorer la réponse immunitaire qui a été licencié à plusieurs sociétés pharmaceutiques.

Au premier semestre 2021, ces Autres revenus incluant le chiffre d'affaires provenant des collaborations, licences et services étaient de €15,7 millions contre €6,9 millions au premier semestre 2020.



1.2.4 Autres informations sur les activités de Groupe

Réalisation d'une Offre Globale de \$107,6 millions et introduction au Nasdaq

En mai 2021, Valneva a annoncé la réalisation d'une offre globale réservée à certaines catégories d'investisseurs d'un total de 8 145 176 nouvelles actions ordinaires, après exercice intégral de l'option de surallocation accordée aux banques (l'« Option »). L'offre publique a consisté en 2 850 088 actions sous la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), chacun représentant deux actions ordinaires, aux États-Unis, à un prix d'offre de 26,41 \$ par ADS (l'« Offre Américaine »), et un placement privé simultané de 2 445 000 actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis au prix d'offre correspondant de 11,00 € par action ordinaire (le « Placement Privé Européen » et, conjointement avec l'Offre Américaine, l'« Offre Globale »). Le produit brut total du Placement Global, après l'exercice complet de l'Option, avant déduction des commissions de souscription et des frais estimés payables par la Société, s'est élevé à environ \$107,6 millions (€89,6 millions). Les actions ordinaires de Valneva sont cotées sur Euronext Paris sous le symbole « VLA » et ses ADS ont commencé à se négocier sur le Nasdaq Global Select Market le 6 mai 2021, sous le symbole « VALN ».

Modification des termes de l'accord de financement avec Deerfield et OrbiMed

En janvier 2021, Valneva a annoncé une modification des termes de son accord de financement avec les fonds américains spécialisés dans le secteur de la santé Deerfield Management Company et OrbiMed. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du voyage, et après une levée temporaire de l'engagement de revenus minimum au second semestre 2020, Valneva, Deerfield et OrbiMed se sont mis d'accord pour modifier cet engagement en 2021 et 2022, en remplaçant le revenu minimum de €115 millions sur 12 mois glissants par des revenus trimestriels minimum représentant un total de €64 millions sur l'exercice 2021 et un total de €103,75 million en 2022. Les parties se sont également mis d'accord pour fixer une obligation de trésorerie minimale de €50 millions pour 2021 et 2022 et de €35 millions les années suivantes.

Valneva a annoncé un changement au sein de son Conseil de Surveillance

En mars 2021, Valneva a annoncé que Thomas Casdagli, Associé de la société MVM Partners LLP, avait quitté le Conseil de Surveillance. Dans le cadre de son investissement dans Valneva en 2016, MVM s'était vu octroyer le droit de nommer un membre au Conseil de Surveillance. Ce droit a maintenant expiré.

Résiliation du contrat de liquidité avec Oddo BHF and Natixis

En juin 2021, Valneva a annoncé avoir mis un terme au contrat de liquidité relatif à ses actions ordinaires conclu avec Oddo BHF et Natixis, la liquidité de ses titres s'étant améliorée. 4 025 titres et €556 103,17 figuraient au compte de liquidité à la date de résiliation.



1.3 Elements financiers

ELEMENTS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2021 (non-audités, consolidés selon les normes IFRS)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de Valneva était de €47,5 millions au premier semestre de l'exercice 2021, contre €47,9 millions au premier semestre de l'exercice 2020.

Les ventes de produits ont diminué de 22,4% pour atteindre €31,8 millions au premier semestre 2021, contre €40,9 millions au premier semestre 2020. A taux de change constants, les ventes de produits ont diminué de 18,6% au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020 en raison de l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'industrie du voyage. Les ventes d'IXIARO®/JESPECT® ont diminué de 10,6% (3,5% à taux de change constants) pour atteindre €25,4 millions et celles de DUKORAL® de 96,5% (96,6 % à taux de change constants) pour atteindre €0,4 million au premier semestre 2021, contre respectivement €28,4 millions et €12,1 millions au premier semestre 2020. Les ventes de produits de tiers ont augmenté à €5,9 millions au premier semestre 2021, contre €0,4 million au premier semestre 2020. Cette augmentation est due aux ventes supplémentaires liées à l'accord de distribution de Valneva avec Bavarian Nordic pour la commercialisation de Rabipur®/RabAvert® et Encepur® dans certains territoires qui a débuté en 2021.

Le chiffre d'affaires des Autres Revenus, qui comprend notamment celui des collaborations, licences et services était de €15,7 millions au premier semestre 2021, contre €7,0 millions au premier semestre 2020. Cette augmentation s'explique par une croissance des revenus liés à l'accord de collaboration avec la société Pfizer pour le vaccin contre la maladie de Lyme, à des revenus supplémentaires liés à la collaboration avec l'Instituto Butantan pour la fourniture du vaccin contre le chikungunya dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, ainsi qu'à des revenus plus élevés générés dans l'unité de production de matériel clinique (CTM) en Suède.

Résultat opérationnel et EBITDA

Les coûts des produits et services vendus (COGS) étaient de €34,8 millions au premier semestre de l'exercice 2021, soit une marge brute totale de 39,2% contre 55,7% au premier semestre 2020, le recul s'expliquant principalement par un enregistrement de provisions pour les stocks excédentaires conjugué à une baisse des ventes de produits, tous deux ayant un impact sur la marge brute en pourcentage des ventes. €11,7 millions de ces coûts provenaient des ventes d'IXIARO®/JESPECT®, soit une marge brute de 54,1% pour ce vaccin. €3,6 millions de ces coûts provenaient des ventes de DUKORAL®, entraînant une marge brute négative sur le produit. Sur les coûts restants au premier semestre 2021, €4,1 millions provenaient de l'activité de distribution de produits pour tiers et €11,3 millions des coûts des services. Au premier semestre de l'exercice 2020, les COGS étaient de €22,5 millions, dont €18,1 millions liés aux coûts des produits et €4,4 millions lié aux coûts des services.

Les dépenses de Recherche et développement (R&D) ont continué de progresser au premier semestre 2021, pour s'établir à €78,7 millions contre €33,1 millions au premier semestre 2020. Cette progression est principalement liée aux investissements dans le candidat vaccin contre la COVID-19, VLA2001, ainsi qu'aux coûts des essais cliniques de Phase 3 pour le candidat vaccin contre le chikungunya, VLA1553. Hors COVID-19, les investissements en recherche et développement s'élèvent à €32,6 millions au premier semestre 2021, contre €31,5 millions au premier semestre 2020. Au premier semestre 2021, les



frais commerciaux étaient de €9,6 millions contre €10,0 millions au premier semestre 2020. Cette diminution est liée à une baisse des dépenses de marketing et distribution dans tous les marchés directs de Valneva, en raison de la diminution des ventes à cause de la pandémie de COVID-19. Les frais commerciaux du premier semestre 2021 incluent notamment €2,0 millions de dépenses liées à la préparation du lancement du candidat vaccin contre le chikungunya (aucune dépense au premier semestre 2020). Les frais généraux et administratifs ont progressé à €20,9 millions au premier semestre 2021 contre €10,6 millions sur la même période de l'exercice 2020, principalement en raison d'une augmentation des coûts destinés à soutenir les transactions et projets du Groupe, et notamment une augmentation des ressources allouées aux activités COVID du Groupe.

Les autres revenus, nets des autres charges, ont progressé à €10,4 millions au premier semestre 2021 contre €6,5 millions au premier semestre 2020. Cette hausse s'explique par l'augmentation du crédit d'impôt Recherche résultant directement de l'augmentation des dépenses de R&D.

Valneva a réalisé une perte opérationnelle de €86,2 millions au premier semestre 2021 contre une perte opérationnelle de €21,9 millions sur la même période en 2020. Le Groupe a, par ailleurs, enregistré un EBITDA négatif de €80,1 millions au premier semestre 2021 contre un EBITDA négatif de €17,2 millions au premier semestre 2020.

Résultat net

Au premier semestre 2021, Valneva a réalisé une perte nette de €86,4 millions contre une perte nette de €25,6 millions au premier semestre de l'exercice précédent.

Les charges financières et effets de change au premier semestre 2021 ont résulté en un résultat financier positif de €0,5 millions comparé à un résultat financier négatif de €5,6 millions au premier semestre de l'exercice 2020. Ce changement s'explique principalement par des gains de change s'élevant à €8,7 millions au premier semestre 2021, essentiellement dus à des gains de réévaluation de positions de bilan non libellées en euros, contre une perte de change nette de €1,7 million au premier semestre 2020. Les charges d'intérêts ont augmenté à €8,4 millions au premier semestre 2021, contre €3,9 millions pour la même période de 2020. Cette croissance est due à l'augmentation des charges d'intérêts liées aux passifs de remboursement ainsi qu'à l'augmentation des charges d'intérêts liées à l'accord de financement avec les fonds de santé américains Deerfield & OrbiMed conclu en 2020.

Flux de trésorerie et liquidités

Les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles se sont élevés à €84,2 millions au premier semestre 2021 contre €113,2 millions au premier semestre 2020, principalement soutenus par les paiements d'étape liés à l'accord de fourniture du vaccin contre la COVID-19 conclu avec le gouvernement du Royaume-Uni en septembre 2020. Les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles au premier semestre 2020 étaient principalement soutenus par le paiement initial de \$130 millions reçu dans le cadre de la collaboration avec Pfizer pour le vaccin contre la maladie de Lyme.

Les flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'investissement étaient de €39,9 millions au premier semestre 2021, contre €1,8 million au premier semestre 2020, principalement en raison d'achats d'équipements dans le cadre des expansions des sites écossais et suédois pour la production du candidat vaccin contre la COVID-19.

Les flux de trésorerie positifs liés aux activités de financement étaient de €78,7 millions au premier semestre 2021 provenant principalement du produit de l'émission de nouvelles actions dans le cadre d'une offre publique aux Etats-Unis et d'un placement privé en Europe (Offre Globale). Les entrées de



trésorerie au premier semestre 2020 s'élevaient à €24,5 millions et étaient principalement constituées du produit net de l'accord de financement avec les fonds américains spécialisés dans le secteur de la santé Deerfield et OrbiMed, compensé par €20,0 millions de remboursements d'emprunts à la Banque européenne d'investissement.

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2021 a progressé à €329,8 millions contre €204,4 millions au 31 décembre 2020. Cette augmentation de la trésorerie provient principalement de paiements reçus par le Gouvernement britannique dans le cadre du partenariat sur la COVID-19, ainsi qu'au produit de l'Offre Globale de nouvelles actions en mai 2021.

Mesures financières non-IFRS

Le Management de Valneva utilise et présente son EBITDA selon les normes IFRS ainsi que non-IFRS pour évaluer et communiquer ses performances. Bien que les mesures non-IFRS ne doivent pas être interprétées comme des alternatives aux mesures IFRS, la Management estime que les mesures non-IFRS sont utiles pour mieux comprendre la performance actuelle de Valneva, les tendances de cette performance et sa situation financière.

L'EBITDA est une mesure supplémentaire commune de la performance utilisée par les investisseurs et les analystes financiers. La direction estime que cette mesure fournit des outils analytiques supplémentaires. L'EBITDA est défini comme le bénéfice (la perte) des activités poursuivies avant les intérêts débiteurs, les impôts sur le revenu et les amortissements.

Un rapprochement de l'EBITDA et du bénéfice (perte) d'exploitation, mesure IFRS la plus directement comparable, est présenté ci-dessous :

en millions d'euros	6 mois clos au 30 juin,	
	2021	2020
Perte opérationnelle	(86,2)	(21,9)
Ajouter:		
Amortissement	3,1	3,0
Dépréciation	3,0	1,7
EBITDA	(80,1)	(17,2)



1.4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2021

En tenant compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'activité des vaccins du voyage au premier semestre et la reconnaissance des revenus provenant des accords avec Pfizer et le gouvernement britannique, Valneva confirme les prévisions suivantes pour l'année 2021 :

- Un chiffre d'affaires total, hors VLA2001, compris entre €80 millions et €105 millions
- Dépenses de R&D, hors VLA2001, entre €65 millions et €75 millions

D'un point de vue stratégique, Valneva va continuer à utiliser ses capacités éprouvées et validées de développement de produits pour faire progresser rapidement ses programmes cliniques de Phase 2 et 3 vers une approbation réglementaire et la commercialisation. Alors que le Groupe fait progresser son portefeuille de produits avancés, il continue également à investir dans son portefeuille de recherche et développement afin de développer ses actifs à un stade plus précoce et d'identifier de nouvelles cibles et indications pour lesquelles le Groupe croit pouvoir apporter une différence significative.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, Valneva poursuit les objectifs à court terme suivants :

- Faire progresser VLA15 pour la prévention de la maladie de Lyme en collaboration avec Pfizer.
- Obtenir l'approbation réglementaire et commercialiser VLA1553 comme candidat vaccin prophylactique contre le virus du chikungunya.
- Obtenir l'approbation réglementaire et commercialiser VLA2001 comme candidat vaccin prophylactique contre la COVID-19.
- Développer ses ventes par le biais de son infrastructure commerciale établie et continuer à financer son portefeuille de recherche et développement et sa plateforme de production.
- Rechercher de manière opportuniste des partenariats stratégiques afin de maximiser le plein potentiel de ses portefeuilles cliniques et commerciaux.
- Approfondir son portefeuille de programmes précliniques et cliniques afin de développer de nouveaux vaccins pour des maladies dont les besoins ne sont pas satisfaits.

1.5 Facteurs de risque

La Société considère que les facteurs de risques établis ci-dessous constituent les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée au cours du dernier semestre 2021. Ces facteurs de risque font suite à ceux mentionnés au point 1.5 du Document d'enregistrement universel de la Société adressé à l'Autorité des Marchés Financiers française, ou AMF, le 9 avril 2021 (numéro AMF D.21-0286). Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société pourrait être confrontée, même dans les années à venir. En vue d'obtenir des informations complémentaires, la Société invite ses actionnaires à consulter son Document d'enregistrement universel ainsi que ses autres communications publiques.

Le développement de produits innovants inclut un risque inhérent d'échec et la Société est donc exposée à d'importants risques sectoriels spécifiques. Valneva est en outre exposée à des risques supplémentaires car (a) son vaccin contre la COVID-19 est toujours en cours de développement et (b) la plupart de ses autres revenus, hormis les subventions, proviennent uniquement de deux vaccins commercialisés, à savoir DUKORAL® et IXIARO®/JESPECT®, qui appartiennent au segment de marché des vaccins du voyage, lequel a été lourdement affecté par la pandémie de COVID-19 et devrait à présent se redresser lentement. La direction a mis en place un système de gestion des risques afin de surveiller



et d'anticiper les risques liés à son activité. La Société reste cependant exposée à des risques importants, et plus particulièrement aux suivants :

Échec du développement du candidat-vaccin de Valneva contre la COVID-19. Le candidat-vaccin de Valneva contre la COVID-19, VLA2001, est actuellement en Phase 3 de ses essais cliniques au Royaume-Uni, et la Société projette d'annoncer des résultats initiaux au début du quatrième trimestre 2021. Valneva prévoit d'entamer une soumission progressive du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (*rolling submission*) auprès de l'agence de santé britannique MHRA dans les prochaines semaines et, sous réserve des données de Phase 3, pense qu'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle pourrait lui être accordée d'ici la fin 2021.

De plus, VLA2001 est l'un des vaccins actuellement testés dans le cadre d'essais d'injections de rappel sponsorisés par le gouvernement du Royaume-Uni : les résultats de cette étude sont également attendus en septembre 2021. Si les résultats des essais en cours ne sont pas satisfaisants, l'autorisation réglementaire et la commercialisation du VLA2001 pourraient être largement différées, voire empêchées. De nombreux autres facteurs pourraient également retarder ou arrêter le développement et la commercialisation du VLA2001, notamment (mais pas exclusivement) des échecs techniques ou scientifiques, l'incapacité de conclure des accords avec des fournisseurs-clés, l'incapacité ou le refus de fournisseurs-clés de fournir des équipements, des matières ou des substances à temps, la concurrence pour recruter de patients dans le cadre d'essais cliniques, des difficultés de développement ou de reproduction de procédés de fabrication biologiques, le rejet par les autorités de santé de demandes d'autorisation d'essais cliniques ou de mise sur le marché, des changements de priorités des clients (par exemple, une préférence pour un vaccin développé à partir d'une souche spécifique du virus ou pour un vaccin développé selon une technologie particulière), une efficacité faible de la formulation actuelle du VLA2001 contre les nouveaux variants du virus, ou la résiliation d'un accord avec un client-clé (tel que notre accord avec le gouvernement du Royaume-Uni) ou d'un accord avec un fournisseur (tel que notre accord avec Dynavax). L'échec du développement de ce candidat-vaccin pourrait conduire à des pertes financières en raison des coûts de restructuration et des dépenses de développement. En outre, le cours de l'action et la capitalisation boursière de Valneva, y compris sur le marché du Nasdaq où la Société est cotée depuis mai, ont considérablement augmenté depuis que Valneva a annoncé son programme COVID-19. Le cours de l'action Valneva sur le marché Euronext Paris et le cours de ses *American Depositary Shares* (ADS) sur le marché du Nasdaq, ainsi que sa capitalisation boursière totale et sa capacité à trouver des financements à l'avenir pourront être sévèrement affectés si Valneva subit d'importants revers dans le développement ou la commercialisation de VLA2001 ou cesse son développement.

Lente reprise des ventes de produits. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Valneva établit ses prévisions de rétablissement des ventes de produits en s'appuyant sur les prévisions de l'industrie du voyage et notamment des compagnies aériennes. Le caractère évolutif de la pandémie, et plus particulièrement l'émergence et les répercussions des nouveaux variants du virus, rend difficile toute prédiction en ce qui concerne le moment, les pays et la rapidité du redressement de l'industrie du voyage. Si les voyages internationaux ne reprennent pas aussi rapidement ou aussi intensément que prévu, les revenus de Valneva seront gravement affectés, et la Société devra peut-être chercher des financements supplémentaires afin d'achever le (ou de contribuer au) développement de ses candidats-vaccins. Dans ce contexte, ces financements supplémentaires pourraient être très difficiles à obtenir. De plus, les besoins en IXIARO® du Ministère de la Défense des États-Unis dépendent, entre autres facteurs, de la fréquence de rotation des troupes, et il est possible que le Ministère de la Défense n'exerce pas, en tout ou en partie, ses options de prolongation du contrat actuel pour un ou deux ans supplémentaires.



D'autres facteurs peuvent également affecter le niveau des ventes de produits à l'avenir, notamment les recommandations formulées par les organisations mondiales et locales de santé, une révision éventuelle des indications approuvées par les autorités de santé (notamment pour DUKORAL®), la capacité des clients à payer les frais des traitements médicaux et une concurrence plus forte. La Société apporte tout son concours aux processus de réexamen dans l'intérêt des voyageurs ; un changement des recommandations ou des indications existantes ne peut cependant être exclu à l'avenir.

Risques liés à la production et à l'approvisionnement. Les sites de production de la Société situés à Livingston, en Écosse, et à Solna, en Suède, jouent et joueront un rôle important dans la croissance du chiffre d'affaires provenant de la vente des produits ainsi que dans le maintien du contrôle des coûts de production. La fabrication de matériel biologique est une entreprise complexe et des problèmes techniques peuvent survenir. Valneva peut connaître des retards [(y compris dans la construction d'une usine de production supplémentaire à Livingston)], échouer dans la fabrication ou rencontrer des difficultés à fabriquer ses vaccins conformément aux demandes du marché ou aux exigences réglementaires. La fabrication de matériel biologique est soumise à des réglementations gouvernementales ainsi qu'à des inspections régulières. Il n'est pas possible de prédire les changements que les autorités réglementaires pourraient requérir durant le cycle de vie d'un nouveau vaccin, y compris l'un des candidats-vaccins de la Société. De tels changements pourraient s'avérer coûteux et affecter les ventes de la Société et ses prévisions de chiffre d'affaires. Tout manquement aux exigences réglementaires, et notamment aux Bonnes Pratiques de Fabrication (*Good Manufacturing Practices*), ou une déficience du contrôle qualité pourrait donner lieu à l'intervention des autorités ou à la suspension ou révocation des autorisations de production, à des défauts de livraison et / ou à des rappels de produits. Le risque de suspension ou de révocation d'une autorisation s'applique également aux tiers avec lesquels la Société a conclu des contrats de fabrication, de fourniture, de distribution ou de services. Le site de production de la Société situé à Livingston, en Écosse, est la seule source de production du vaccin IXIARO® et du candidat-vaccin contre le chikungunya. Le site de production de la Société situé à Solna, en Suède, est la seule source de quantités commerciales du vaccin DUKORAL® et effectuera les opérations de remplissage et conditionnement du candidat-vaccin contre la COVID-19 pour une partie de la production. La destruction par incendie ou par tout autre événement de l'un de ces sites empêcherait la Société de fabriquer les produits concernés et de livrer ses clients ou ses centres d'essai cliniques, et pourrait en conséquence provoquer des pertes considérables. De plus, l'activité de la Société nécessite l'utilisation de matières dangereuses, augmentant ainsi l'exposition de la Société à des accidents dangereux et coûteux, pouvant conduire à une contamination accidentelle, à des blessures ou à des dégâts environnementaux. En outre, l'entreprise est soumise à des normes strictes en matière environnementale et de sécurité ainsi qu'à d'autres dispositions législatives et réglementaires pouvant engendrer des coûts liés notamment à la mise en conformité et à la dépollution : ces mêmes coûts peuvent nuire à la performance de la Société et à sa situation financière. Enfin, la Société est tributaire de la performance des fabricants et des contractants tiers en vue de la production et de l'approvisionnement de ses vaccins commerciaux et de ses candidats-produits, y compris le candidat-vaccin contre la COVID-19. Si ces tiers ne pouvaient plus fournir ces services, la Société ne serait peut-être plus en mesure de fournir un ou plusieurs de ses vaccins pendant plusieurs mois, et subirait en conséquence des pertes considérables. Si ces tiers venaient à ne pas répondre aux exigences requises, le développement et la commercialisation des produits de la Société ainsi que des candidats-produits pourraient être limités ou retardés, ce qui aurait des répercussions négatives sur les activités de la Société, sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à l'autorisation et au développement de produits. Les activités de Recherche et Développement (R&D) de la Société, et en particulier le développement clinique de ses candidats-vaccins



contre la maladie de Lyme, le chikungunya et la COVID-19, sont coûteux et chronophages. Le résultat de ces activités de R&D est par essence incertain et la Société pourrait connaître des retards ou des échecs. Afin de continuer à développer et à commercialiser ses candidats-produits, la Société devra obtenir des autorisations réglementaires de la part d'agences gouvernementales, qui pourraient être retardées ou refusées si la Société n'était pas en mesure de prouver l'innocuité et l'efficacité de ses candidats-produits, notamment par le biais des résultats d'essais cliniques. La Société prévoit de publier des résultats d'essais cliniques pour tous ses candidats-vaccins au deuxième semestre 2021, et prévoit d'ores et déjà de déposer des demandes d'autorisations réglementaires initiales pour son candidat-vaccin contre la COVID-19 à la même période. L'incapacité à démontrer l'efficacité ou l'innocuité du produit testé dans des essais cliniques, des retards ou échecs de développement, des changements dans les exigences réglementaires, ou d'autres événements défavorables peuvent contraindre la Société à arrêter le développement de ses candidats-produits, empêcher l'autorisation réglementaire de ses candidats-produits, ou encore avoir une incidence défavorable sur ses produits existants, l'un ou l'autre de ces événements pouvant nuire considérablement à ses activités.

Risques liés aux partenariats pour les vaccins. Le partenariat stratégique de la Société avec Pfizer pour développer et commercialiser le vaccin de Valneva contre la maladie de Lyme ainsi que la collaboration de la Société avec l'unité opérationnelle pour les vaccins au Royaume-Uni (*UK Vaccines Task Force*) pour le développement et la fabrication du candidat-vaccin de Valneva contre la COVID-19 sont d'une importance capitale pour la Société. Si l'un de ces partenariats échoue ou est résilié pour quelque motif que ce soit, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver un autre partenaire. En pareil cas, Valneva ne disposera pas de ressources financières suffisantes pour mener à bien, à elle seule, la phase 3 du développement du candidat-vaccin contre la maladie de Lyme, et Valneva pourrait ne pas être en mesure de mener à bien, totalement ou partiellement, le développement de son candidat-vaccin contre la COVID-19.

Cotation sur le marché du Nasdaq. La Société a réalisé son introduction en bourse (par voie d'ADS, *American Depositary Shares*) sur le Nasdaq Global Select Market le 11 mai 2021. En tant que société cotée aux États-Unis, Valneva doit dorénavant se conformer à la réglementation américaine concernant, entre autres, les domaines de la divulgation publique d'informations et les règles comptables. Le respect de cette nouvelle réglementation est complexe, chronophage et coûteux : il est susceptible d'accaparer l'attention de la direction, et de l'éloigner d'autres dossiers en cours, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les affaires de la Société. De plus, il existe un risque plus élevé de litiges avec des actionnaires pour des sociétés cotées aux États-Unis ; ce même risque rend plus difficile le fait d'attirer et de retenir des candidats qualifiés pour rejoindre le Conseil de surveillance ou la direction de Valneva. De tels litiges pourraient également accaparer du temps, de l'attention et des ressources au détriment des activités de la Société. En cas de manquement à la réglementation américaine applicable ou si des poursuites judiciaires étaient engagées par des investisseurs américains, les conséquences pourraient être considérables pour la Société et avoir une incidence importante sur ses activités et son chiffre d'affaires.

Risques liés à la pandémie actuelle. En plus des risques supplémentaires décrits ci-dessus et en lien avec la pandémie actuelle de COVID-19, la Société pourrait être confrontée à des difficultés opérationnelles supplémentaires, en raison de limitations imposées par les gouvernements et / ou de maladies sur un ou plusieurs des sites de Valneva. Ce risque pourrait s'avérer plus important si de nouveaux variants du virus se révélaient plus contagieux et / ou si les vaccins existants se montraient moins efficaces contre ces mêmes variants.



Litiges. Les risques liés aux litiges sont exposés dans la note 25 des états financiers du premier semestre (partie 3 du présent rapport).

D'autres facteurs de risque sont exposés dans le Document d'enregistrement universel de Valneva, déposé auprès de l'AMF le 9 avril 2021 sous le numéro D.21-0286.

1.6 Transactions entre les parties liées

Sur les six premiers mois des années 2021 et 2020, aucune transaction ou modification de transaction entre parties liées ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de Valneva n'a été enregistrée.



2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE (PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2021)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société VALNEVA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique



Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Bordeaux, le 9 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Cédric Mazille

Stéphane Lemanissier



3. CONDENSED CONSOLIDATED INTERIM FINANCIAL REPORT AS OF JUNE 30, 2020

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ CONDENSE INTERMEDIAIRE ET RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ CONDENSÉ INTERMEDIAIRE

Comptes de résultat consolidé condensé intermédiaire

En milliers d'euros (excepté pour les valeurs par actions)	Annexe	Six mois clos au 30 juin,	
		2021	2020
Revenus de la vente de produits	4	31 762	40 942
Produits des coopérations, licences et services	4	15 740	6 965
Chiffre d'affaires		47 502	47 907
Coût des produits et des services	5	(34 778)	(22 546)
Frais de recherche et développement	5	(78 737)	(33 081)
Frais de marketing et de distribution	5	(9 643)	(10 046)
Frais généraux et administratifs	5	(20 904)	(10 615)
Autres produits et charges opérationnels, net	6	10 389	6 453
RÉSULTAT OPERATIONNEL		(86 172)	(21 928)
Produits financiers	7	8 962	549
Charges financières	7	(8 431)	(6 109)
Résultat des participations dans les entreprises liées		(90)	90
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(85 730)	(27 398)
Produit/(charge) d'impôt sur le résultat		(668)	1 759
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(86 399)	(25 639)
Résultat par action			
Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société, exprimé en euros par action			
- Base		(0,91)	(0,28)
- Dilué		(0,91)	(0,28)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

**Résultat global consolidé condensé intermédiaire**

En milliers d'euros	Annexe	Six mois clos au 30 juin,	
		2021	2020
Résultat net de la période		(86 399)	(25 639)
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte			
Écarts de conversion	17.2	(424)	(673)
Éléments non reclassés en profit ou perte			
Régimes à prestations définies – Bénéfices/(Pertes) actuarielles		-	-
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		(424)	(673)
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		(86 823)	(26 312)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE

En milliers d'euros	Annexe	Au 30 juin, 2021	Au 31 décembre, 2020
ACTIFS			
Actifs non courants		183 145	140 737
Immobilisations incorporelles	8	34 424	35 409
Droit d'utilisation des actifs	9/11	48 239	43 374
Immobilisations corporelles	10/11	74 789	34 779
Titres mis en équivalence		2 039	2 130
Actifs d'impôt différé		5 591	5 570
Autres actifs non courants	15	18 063	19 476
Actifs courants		561 962	308 427
Stocks	13	125 664	26 933
Créances client	14	18 007	19 232
Autres actifs courants	15	88 526	57 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	329 766	204 435
TOTAL ACTIF		745 107	449 164
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société		77 070	77 422
Capital social	17.1	14 986	13 646
Primes d'émission	17.1	328 688	244 984
Autres réserves	17.2	53 344	52 342
Bénéfices non distribués/(Déficit accumulé)		(233 549)	(169 156)
Résultat net de la période		(86 399)	(64 393)
PASSIFS			
Passifs non courants		211 119	195 872
Emprunts	18	47 402	46 375
Obligations locatives	9	53 916	49 392
Passifs sur contrats	19	-	58
Engagements de remboursement	20	104 493	97 205
Provisions	21	4 648	2 358
Passifs d'impôts différés		590	412
Autres passifs	22	70	72
Passifs courants		456 917	175 870
Emprunts	18	7 079	6 988
Fournisseurs et autres créditeurs		71 502	36 212
Dettes fiscales et sociales		12 265	13 165
Obligations locatives	9	3 089	2 696
Passifs sur contrats	19	338 474	89 578
Engagements de remboursement	20	6 875	14 222
Provisions	21	14 973	10 169
Autres passifs	22	2 660	2 841
TOTAL PASSIF		668 037	371 742
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		745 107	449 164

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE**

En milliers d'euros	Annexe	Six mois clos au 30 juin,	
		2021	2020
Flux de trésorerie générés par l'activité			
Résultat net de l'exercice	24	(86 399)	(25 639)
Autres éléments du résultat sans effets sur la trésorerie	24	17 003	11 256
Variations des actifs et passifs opérationnels non courants		8 341	63 467
Variations du besoin en fonds de roulement	24	146 614	64 382
Trésorerie générée par les opérations courantes	24	85 560	113 466
Impôts sur les résultats payés		(1 313)	(247)
Trésorerie nette générée par l'activité		84 247	113 219
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10/11	(39 173)	(1 816)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(761)	(82)
Intérêts perçus		33	67
Trésorerie nette absorbée par les opérations d'investissement		(39 902)	(1 831)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres	17	85 177	8
Cession/(Acquisition) par la Société de ses propres actions		209	99
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction		-	48 773
Remboursement des emprunts		(1 764)	(21 521)
Remboursement des passifs de location		(1 161)	(1 082)
Intérêts payés		(3 718)	(1 791)
Trésorerie nette générée par/(absorbée par) les opérations de financement		78 743	24 468
Variation nette de trésorerie et équivalent de trésorerie			
		123 088	135 874
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période		204 394	64 439
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie		2 242	(267)
Liquidités soumises à restrictions	16	42	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	16	329 766	200 046

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.



ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

En milliers d'euros (sauf nombre d'actions)	Annexe	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués/ (Déficit accumulé)	Résultat net	Total Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2020		90 943 812	13 642	244 912	45 756	(167 412)	(1 744)	135 153
Résultat net de l'ensemble consolidé		-	-	-	(673)	-	(25 639)	(26 312)
Affectation du résultat		-	-	-	-	(1 744)	1 744	-
Paiements fondés sur des actions:	17							
- valeur des services		-	-	-	2 112	-	-	2 112
- exercices		3 125	-	8	-	-	-	8
Actions propres	17	-	-	-	98	-	-	98
Situation au 30 juin 2020		90 946 937	13 642	244 920	47 293	(169 156)	(25 639)	111 059
Situation au 1^{er} janvier 2021		90 970 562	13 646	244 984	52 342	(169 156)	(64 393)	77 422
Résultat net de l'ensemble consolidé		-	-	-	(424)	-	(86 399)	(86 823)
Affectation du résultat		-	-	-	-	(64 393)	64 393	-
Paiements fondés sur des actions:	17							
- valeur des services		-	-	-	1 217	-	-	1 217
- exercices		793 200	119	2 090	-	-	-	2 209
Actions propres	17	-	-	-	209	-	-	209
Émission d'actions ordinaires, mai 2021	17	8 145 176	1 222	88 375	-	-	-	89 597
Coûts des transactions sur capitaux propres, net d'impôts	17	-	-	(6 761)	-	-	-	(6 761)
Situation au 30 juin 2021		99 908 938	14 986	328 688	53 344	(233 549)	(86 399)	77 070

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.



NOTES EXPLICATIVES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités de Valneva SE (« la Société ») avec ses filiales (« Groupe » ou « Valneva ») au 30 juin 2021 et pour les six mois clos le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020, sont établis conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union européenne autorisant la présentation d'une sélection de notes explicatives. En conséquence, ces états financiers consolidés doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 inclus dans le Document d'Enregistrement Universel.

Depuis le 31 décembre 2020, il n'y a plus de ligne distincte « Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » dans le compte de résultat consolidé mais ces montants sont inclus dans les lignes « Coût des biens et services » et « Frais de recherche et développement ». Ce reclassement a été fait afin d'améliorer la présentation des pertes et profits par fonctions. Pour les six mois clos au 30 juin 2020, le montant de 1.440 milliers d'euros d'amortissement et de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles a été reclassé dans le « Coût des biens et services » pour un montant de 1.406 milliers d'euros et dans les « Frais de recherche et développement » pour un montant de 34 milliers d'euros. En outre, la présentation des capitaux propres a été modifiée afin de fournir des informations supplémentaires sur les états de la situation financière ainsi que sur les états de variation des capitaux propres. La période comparative a été conformément ajustée afin de maintenir la comparabilité.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires de la Société ont été approuvés par le directoire et autorisés à être publiés par le conseil de surveillance le 9 août 2021.

Les normes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes à celles suivies pour la préparation des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Normes, amendements aux normes existantes et règles d'interprétation de l'Union Européenne obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2021

Plusieurs normes amendées sont devenues applicables pour le semestre actuel. Le Groupe n'a pas eu à modifier ses politiques comptables ni à procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces normes amendées.

Normes, amendements aux normes existantes et règles d'interprétation de l'Union Européenne pas encore obligatoires

Aucune norme, amendement aux normes existantes ou règle d'interprétation publiées et pas encore applicables au 30 juin 2021 ne devraient affecter de façon significative les états financiers de la Société.

Aucune norme ni règle d'interprétation n'ont été adoptées de manière anticipée si elles ne s'appliquent pas obligatoirement en 2021.

Pour faciliter la présentation, les chiffres ont été arrondis et, lorsque que cela est précisé, mentionnés en milliers d'euros. Les calculs reposent toutefois sur des chiffres exacts. Par conséquent, la somme des chiffres d'une colonne d'un tableau peut différer de la valeur totale mentionnée dans la colonne.

Réforme des taux d'intérêt de référence



Le Groupe ne s'attend pas à un effet matériel causé par la réforme des taux d'intérêt de référence sur les états financiers de la Société.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

COVID-19

Le Groupe a été et pourrait continuer à être fortement affecté par la pandémie actuelle de la COVID-19, dans les régions où Valneva possède des sites de production importants, des concentrations de sites d'essais cliniques ou d'autres activités commerciales. La COVID-19 a eu un impact négatif sur les ventes de vaccins de voyage offerts au grand public, les voyages dans les zones endémiques ayant considérablement diminué par rapport à 2019. Les produits DUKORAL et IXIARO se voient indiqués contre les maladies qui menacent principalement les voyageurs se rendant dans certaines régions particulières. Les ventes de ces vaccins ont par conséquent fortement diminué, ce qui a eu un impact négatif sur les résultats financiers de la Société. Le Groupe s'attend à continuer à être affecté en raison de la réduction significative des voyages internationaux causée par la pandémie mondiale de la COVID-19. Dans son rapport de juillet 2021, l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, ou OMT, a noté que les voyages internationaux, mesurés par les arrivées internationales, reprennent lentement, même si la reprise reste fragile et inégale. Les inquiétudes croissantes concernant le variant Delta du virus ont conduit plusieurs pays à réimposer des mesures restrictives. En outre, la volatilité et le manque d'informations claires sur les conditions d'entrée pourraient continuer à peser sur la reprise des voyages internationaux pendant la saison estivale de l'hémisphère Nord. Cependant, les programmes de vaccination dans le monde, ainsi que l'assouplissement des restrictions pour les voyageurs vaccinés et l'utilisation d'outils numériques tels que le certificat COVID numérique de l'UE, contribuent à la normalisation progressive des voyages. Selon les prévisions des principales organisations internationales de voyage, telles que l'Association internationale du transport aérien et l'OMT, la reprise des voyages internationaux devrait commencer en 2021 et retrouver les niveaux de demande de 2019 entre la mi-2023 et la fin 2024. Si les voyages internationaux ne reprennent pas aussi rapidement ou autant que prévu, les revenus de la Société continueront d'être sévèrement affectés, et Valneva pourrait ne pas être en mesure de terminer le développement de ses candidats vaccins sans financement supplémentaire. Valneva continue de surveiller de près la façon dont la pandémie et les mesures de réponse connexes affectent l'activité de la Société. À la fin du mois de juin 2021, Valneva dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 329,8 millions d'euros. Valneva est prêt à prendre des mesures supplémentaires de gestion des coûts si nécessaire et a déjà mis en œuvre une réduction des coûts des projets et des dépenses non critiques pour la mission. Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs de liquidité, le Groupe estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie existants au 30 juin 2021 seront suffisants pour financer les opérations pendant au moins les 12 prochains mois à compter de la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés. Pour plus de détails sur le risque de liquidité, voir Annexe 0.



L'impact de la COVID-19 est décrit dans les Annexes suivantes au 30 juin 2021 :

Impact de COVID-19	Annexe	
Programme de R&D COVID-19	1	Accord avec le gouvernement du Royaume-Uni pour fournir jusqu'à 190 millions de doses du vaccin candidat du Groupe contre le SRAS-CoV-2 - 60,1 millions d'euros de dépenses (dont 46,1 millions d'euros pour la recherche et le développement) inclus dans les six premiers mois de 2021, 94,9 millions d'euros de stocks (dont 82,8 millions d'euros de matières premières), 46,9 millions d'euros de paiements anticipés inclus dans les autres actifs courants, 349,7 millions d'euros inclus dans les passifs relatifs aux contrats et aux obligations de remboursements, au 30 juin 2021.
Revenus des contrats avec les clients	4	Baisse des revenus des produits commercialisés pour le marché non militaire à partir du deuxième trimestre 2020 et ainsi une réduction des entrées de trésorerie.
Test de dépréciation	11	Test de dépréciation des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation réalisé suite à des indicateurs de perte de valeur - pas de dépréciation comptabilisée au 30 juin 2021.

Accords significatifs signés au cours de la période

En janvier 2021, Valneva et l'Instituto Butantan (« Butantan »), producteur de produits immunobiologiques, ont annoncé la signature d'accords définitifs pour le développement, la fabrication et la commercialisation du vaccin candidat anti-chikungunya à une dose de Valneva, VLA1553, dans les pays à revenu faible et intermédiaire (Low and Middle Income Countries : LMICs).

Cette finalisation fait suite à la signature d'une lettre d'intention juridiquement contraignante en mai 2020. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de l'accord de financement de 23,4 millions de dollars que Valneva a signé avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (« CEPI ») en juillet 2019 (voir Annexe 6). Dans le cadre de cette collaboration, Valneva transférera sa technologie de vaccin contre le chikungunya à Butantan, qui développera, fabriquera et commercialisera le vaccin dans les LMICs. En outre, Butantan fournira certaines études cliniques et d'observation de phase 4 que Valneva utilisera pour répondre aux exigences réglementaires. L'accord comprend des petites étapes initiales et un transfert de technologie. Au cours du premier semestre 2021, 1,8 million d'euros ont été comptabilisés en tant que Produits des coopérations, licences et services. Au 30 juin 2021, 1,0 million d'euros sont inclus dans les passifs contractuels (31 décembre 2020: 1,0 million d'euros).

Évolution du cours de l'action Valneva et augmentation de capital au cours du semestre clos le 30 juin 2021.

Le cours de l'action de la Société a augmenté de près de 50 % au cours du semestre clos le 30 juin 2021, avec de fortes fluctuations tout au long de la période.

Le 11 mai 2021, Valneva a annoncé la clôture, qui a eu lieu le 10 mai 2021, de son offre globale précédemment annoncée à des catégories d'investisseurs spécifiés d'un total de 8 145 176 nouvelles actions ordinaires. L'exercice intégral de l'option de surallocation accordée aux souscripteurs (l'« Option ») a consisté en une offre publique de 2 850 088 « American Depositary Shares » ou « ADS », représentant chacune deux actions ordinaires, aux États-Unis, à un prix d'offre de 26,41 \$ par ADS (l'« Offre américaine »), et un placement privé simultané de 2 445 000 actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis au prix d'offre correspondant de 11,00 € par action ordinaire (le « placement privé européen » et, avec l'offre américaine, le « placement global »). Le



produit brut total du placement global, après l'exercice complet de l'option, avant déduction des commissions de souscription et des frais estimés payables par la Société, s'est élevé à environ 107,6 millions de dollars (89,6 millions d'euros), voir Annexe 17.

2. Composition du Groupe

Liste des participations directes ou indirectes:

Nom	Pays d'immatriculation	Méthode de consolidation	Au 30 juin, 2021	Au 31 décembre, 2020
BlINK Biomedical SAS	FR	Mise en équivalence	48,9%	48,9%
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Consolidation	100%	100%
Valneva Austria GmbH	AT	Consolidation	100%	100%
Valneva Canada Inc.	CA	Consolidation	100%	100%
Valneva France SAS	FR	Consolidation	100%	100%
Valneva Scotland Ltd.	UK	Consolidation	100%	100%
Valneva Sweden AB	SE	Consolidation	100%	100%
Valneva UK Ltd.	UK	Consolidation	100%	100%
Valneva USA, Inc.	US	Consolidation	100%	100%

3. Informations sectorielles

Le Directoire, en tant que décideur principal, considérant l'activité du Groupe d'abord du point de vue des produits vendus, et non pas du point de vue géographique a ainsi identifié quatre secteurs à présenter.

Au 1er janvier 2021, les changements suivants ont été apportés à la segmentation de l'information du Groupe.

- Compte tenu de la matérialité attendue de l'activité COVID-19 du Groupe, un segment distinct a été introduit pour couvrir toutes les activités liées au développement, à la fabrication et à la distribution du vaccin contre le SRAS-CoV-2.
- Avec le transfert de la licence du candidat vaccin contre la maladie de Lyme VLA15 de Valneva à Pfizer en décembre 2020, tous les revenus et coûts connexes ont été reclassés du segment « Candidats vaccins » vers le segment « Technologies et services ».

Les segments d'activité distincts se déclinent comme suit:

- + « Vaccins commercialisés » (comprenant les vaccins du Groupe IXIARO, DUKORAL, ainsi que les vaccins vendus pour le compte de tiers) ;
- + COVID (développement, fabrication et distribution des vaccins candidats de Valneva contre le SRAS-CoV-2).



- + « Candidats vaccins » (programmes de Recherche & Développement pharmaceutiques visant à créer de nouveaux produits susceptibles d'être approuvés et de pouvoir générer des flux de trésorerie futurs au travers de leur commercialisation ou par le biais de partenariats avec des sociétés pharmaceutiques) ; et
- + « Technologies et services » (services et inventions prêts à la commercialisation, c'est-à-dire générant des revenus grâce à des accords de collaborations, de services et de licences).

Au 1er janvier 2021, le Groupe a modifié son processus de reporting interne et a changé la règle de répartition suivante : les frais généraux et administratifs (G&A) ont été alloués aux quatre segments opérationnels sur la base de trois critères clés (chacun à pondération égale) : 1) les revenus, 2) les dépenses de R&D et 3) les ETP (c.-à-d. employés en équivalent temps plein). La répartition des frais généraux et administratifs générés au niveau local est basée sur les critères susmentionnés mesurés au niveau local, tandis que la répartition des frais généraux et administratifs fonctionnels globaux est basée sur des critères de répartition globaux. Le Groupe suit également les dépenses G&A consacrées aux projets d'entreprise et tout projet qui 1) est financièrement significatif, 2) est de nature ponctuelle et 3) concerne l'ensemble du Groupe reste comptabilisé dans la rubrique « Frais de structure ». En 2021, les principaux éléments inclus dans les frais généraux et administratifs (« Frais de structure ») étaient les coûts liés au placement de nouvelles actions sur le NASDAQ en mai 2021.

L'information sectorielle des périodes précédentes a été retraitée pour se conformer à ces changements.

Compte de résultat par segment d'activité pour les six mois clos au 30 juin 2020:

En milliers d'euros	Vaccins commerci alisés	COVID	Candidats vaccins	Techno- logies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	40 942	-	-	-	-	40 942
Produits des coopérations, licences et services	-	-	1 333	5 632	-	6 965
Chiffre d'affaires	40 942	-	1 333	5 632	-	47 907
Coût des produits et des services	(18 148)	-	-	(4 397)	-	(22 546)
Frais de recherche et développement	(1 514)	(1 548)	(29 568)	(451)	-	(33 081)
Frais de marketing et de distribution	(9 817)	-	(179)	(50)	-	(10 046)
Frais généraux et administratifs	(5 482)	-	(4 151)	(930)	(52)	(10 615)
Autres produits et charges opérationnels, net	71	307	5 835	107	133	6 453
RÉSULTAT OPERATIONNEL	6 051	(1 241)	(26 730)	(89)	81	(21 928)



Compte de résultat par segment d'activité pour les six mois clos au 30 juin 2021:

En milliers d'euros	Vaccins commer- cialisés	COVID	Candidats vaccins	Techno- logies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	31 762	-	-	-	-	31 762
Produits des coopérations, licences et services	10	-	1 849	13 880	-	15 740
Chiffre d'affaires	31 772	-	1 849	13 880	-	47 502
Coût des produits et des services	(19 326)	(4 156)	-	(11 295)	-	(34 778)
Frais de recherche et développement	(878)	(46 105)	(29 513)	(2 241)	-	(78 737)
Frais de marketing et de distribution	(7 086)	(444)	(2 037)	(75)	-	(9 643)
Frais généraux et administratifs	(2 519)	(9 438)	(3 256)	(2 194)	(3 498)	(20 904)
Autres produits et charges opérationnels, net	2 126	4 690	2 952	900	(279)	10 389
RÉSULTAT OPERATIONNEL	4 089	(55 454)	(30 005)	(1 025)	(3 776)	(86 172)

Ventes de produits par segment géographique

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin	
	2021	2020
États-Unis	23 589	19 068
Canada	2 006	8 126
Autriche	3 006	324
Royaume-Uni	1 067	1 653
Nordiques	897	2 691
Allemagne	-	4 441
Autres pays d'Europe	1 181	1 539
Reste du monde	15	3 099
Revenu de la vente de produits	31 762	40 942

4. Chiffre d'affaires

4.1. Ventes de produits

Le chiffre d'affaires tel que présenté dans le compte de résultat consolidé non audité et dans l'information sectorielle (voir Annexe 3) comprend à la fois le chiffre d'affaires des contrats avec les clients et les autres revenus, qui ne sont pas couverts par la norme IFRS 15 :

Six mois clos au 30 juin, 2020	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
En milliers d'euros					
Produits des contrats avec les clients	40 942	-	1 333	5 121	47 396
Autres revenus	-	-	-	511	511
Chiffre d'affaires	40 942	-	1 333	5 632	47 907

Six mois clos au 30 juin, 2021	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
En milliers d'euros					
Produits des contrats avec les clients	31 772	-	1 849	13 429	47 050
Autres revenus	-	-	-	451	451
Chiffre d'affaires	31 772	-	1 849	13 880	47 502

Dès le deuxième trimestre de 2020 et durant le premier semestre 2021, les revenus des produits commercialisés ont été affectés par la réduction mondiale des voyages due à la pandémie de la COVID-19.

Répartition du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe provenant des contrats avec les clients sont ventilés comme suit:

Type de biens ou de services

Six mois clos au 30 juin, 2020	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
En milliers d'euros					
IXIARO	28 406	-	-	-	28 406
DUKORAL	12 140	-	-	-	12 140
Produits de tiers	396	-	-	-	396
Lyme VLA15	-	-	1 333	-	1 333
Chikungunya VLA1553	-	-	-	-	-
Services liés au droit d'utilisation de « matériel » biologique	-	-	-	3 420	3 420
Autres	-	-	-	1 701	1 701
Produits des contrats avec les clients	40 942	-	1 333	5 121	47 396



Six mois clos au 30 juin, 2021	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
En milliers d'euros					
IXIARO	25 394	-	-	-	25 394
DUKORAL	428	-	-	-	428
Produits de tiers	5 950	-	-	-	5 950
Lyme VLA15	-	-	-	5 616	5 616
Chikungunya VLA1553	-	-	1 849	-	1 849
Services liés au droit d'utilisation de « matériel » biologique	-	-	-	5 727	5 727
Autres	-	-	-	2 085	2 085
Produits des contrats avec les clients	31 772	-	1 849	13 429	47 050

4.2. Informations sur des contrats spécifiques

En avril 2020, une nouvelle collaboration pour co-développer et commercialiser le vaccin du Groupe contre la maladie de Lyme (Lyme VLA15) a été signée avec Pfizer Inc. (NYSE : PFE). Cet accord a été conclu avec un client tel que défini par la norme IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Il comprenait un paiement initial de 130 millions de dollars (116,9 millions d'euros), qui a été reçu en juin 2020. Valneva remboursera 30 % de tous les coûts de développement jusqu'à l'achèvement du programme de développement, qui est prévu pour 2025. Par conséquent, au 30 juin 2021, 90,0 millions d'euros ont été comptabilisés en tant que passif de remboursement actualisé. Le prix de la transaction a été déterminé en tenant compte de l'obligation de remboursement de Valneva. L'accord comprend des obligations de performance en matière de R&D et de services pour lesquelles les revenus sont comptabilisés progressivement, ainsi qu'une obligation de performance en matière de licence pour laquelle les revenus ont été reconnus fin 2020, lorsque Pfizer a bénéficié et a commencé à utiliser la licence sans autre implication de Valneva. La transaction a été allouée aux différentes obligations de performance au prorata de leur prix de vente distinct. Au cours du premier semestre 2021, 5,6 millions d'euros ont été comptabilisés en tant que Produits des coopérations, licences et services. 3,0 millions d'euros de coûts pour obtenir un contrat sont inclus dans les autres actifs (voir Annexe 15) et 0,9 millions d'euros sont inclus dans les passifs de contrat (voir Annexe 19) au 30 juin 2021.

En juin 2020, Valneva et Bavarian Nordic A/S (OMX : BAVA) ont annoncé un partenariat pour la commercialisation et la distribution de leurs produits commerciaux. Valneva agit en tant que principal selon les normes IFRS et commercialisera les vaccins commercialisés de Bavarian Nordic en s'appuyant sur son infrastructure commerciale au Canada, au Royaume-Uni, en France et en Autriche. Valneva prendra également en charge la Belgique et les Pays-Bas. Le partenariat comprend des vaccins qui protègent contre la rage, l'encéphalite japonaise, l'encéphalite à tiques et le choléra. Les revenus sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés au client. Au premier semestre 2021, Valneva a reconnu 4,7 millions d'euros de revenus avec les vaccins de Bavarian Nordic. Ce partenariat a également provoqué une augmentation des produits achetés (produits tiers) (voir Annexe 13).

En septembre 2020, le « Département américain de la Défense » (« DLA ») a attribué à Valneva un nouveau contrat pour la fourniture d'IXIARO. Les termes de l'accord prévoient une première année incluant des ventes fermes suivie de deux années où les ventes sont optionnelles, chacune avec des



commandes de doses potentielles minimales et maximales. La valeur minimale de la première année est d'environ 54 millions de dollars pour 370 000 doses, les années optionnelles ont des valeurs minimales de 46 millions de dollars pour 320 000 doses et 36 millions de dollars pour 250 000 doses, respectivement, si le Département Américain de la Défense exerce ces options.

En septembre 2020, Valneva a annoncé un partenariat avec le gouvernement du Royaume-Uni pour VLA2001, le vaccin inactivé COVID-19 de Valneva. Selon les termes de l'accord, si le développement du vaccin est réussi, Valneva fournira au gouvernement du Royaume-Uni 60 millions de doses de VLA2001 à partir du second semestre 2021. Le gouvernement du Royaume-Uni dispose par ailleurs d'options sur 40 millions de doses supplémentaires en 2022 et sur 90 millions de doses supplémentaires, au total, entre 2023 et 2025. Si le vaccin VLA2001 est approuvé et que les options sont exercées dans leur intégralité, le contrat pourrait générer des recettes globales pouvant atteindre 1,4 milliard d'euros. Le gouvernement du Royaume-Uni investit également en amont dans la production et le développement clinique du vaccin. Cet investissement étant recouvré sur la fourniture du vaccin dans le cadre de l'accord de partenariat. Le candidat vaccin COVID-19 sera fabriqué dans les installations de Valneva à Livingston, en Écosse, et les activités de remplissage et de finition auront lieu dans les installations de Valneva à Solna, en Suède. Dans le cadre d'une réponse plus large au COVID-19, Valneva prévoit d'investir davantage dans les installations de fabrication de Livingston, en Écosse, et de Solna, en Suède. Le gouvernement du Royaume-Uni est tenu de fournir à Valneva des avances pour financer certaines dépenses liées à la fabrication du vaccin (liées à l'expansion de l'usine de Valneva à Livingston, en Écosse) pendant la durée du projet, sous réserve que Valneva continue à fournir des produits conformément aux termes de l'accord d'approvisionnement avec le Royaume-Uni. Selon la norme IFRS 15, cet accord comprend deux obligations de performance : la première est la livraison de 60 millions de doses, la seconde est une option de vente de 40 millions de doses supplémentaires à un prix inférieur au prix de marché attendu et en outre une option de vente de 90 millions de doses supplémentaires au prix de marché attendu. En juin 2021, aucune de ces obligations de performance n'a été satisfaite, donc aucun revenu n'a été reconnu pour cette période. En décembre 2020, la période d'option pour commander 40 millions de doses a été prolongée du 31 décembre 2020 au 31 janvier 2021. En janvier 2021, le gouvernement du Royaume-Uni a exercé son option pour commander 40 millions de doses. Au 30 juin 2021, 335,6 millions d'euros sont inclus dans les passifs sur contrat (voir Annexe 19), et 14,1 millions d'euros sont inclus dans les passifs de remboursement (voir Annexe 20) et qui représentent l'obligation de redevances de Valneva auprès du gouvernement britannique pour des ventes qui devraient avoir lieu en dehors du Royaume-Uni. Les dépenses totales de recherche et développement pour le vaccin COVID-19 se sont élevées à 46,1 millions d'euros au cours du premier semestre 2021. Au 30 juin 2021, 94,9 millions d'euros de stocks (voir Annexe 13) concernent le vaccin COVID-19.



Marchés géographiques

Dans la présentation des informations sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont basés sur le lieu final où notre partenaire de distribution vend le produit ou sur celui où se trouve le client/partenaire.

Six mois clos au 30 juin, 2020	Vaccins commer- cialisés	COVID	Candidats vaccins	Techno- logies et services	Total
En milliers d'euros					
États-Unis	19 068	-	1 333	-	20 401
Canada	8 126	-	-	-	8 126
Allemagne	4 441	-	-	50	4 491
Autriche	324	-	-	3 420	3 744
Royaume-Uni	1 653	-	-	707	2 360
Nordiques	2 691	-	-	-	2 691
Autres pays d'Europe	1 539	-	-	679	2 219
Autres marchés	3 099	-	-	264	3 363
Produits des contrats avec les clients	40 942	-	1 333	5 121	47 396

Six mois clos au 30 juin, 2021	Vaccins commer- cialisés	COVID	Candidats vaccins	Techno- logies et services	Total
En milliers d'euros					
États-Unis	23 589	-	-	5 781	29 370
Canada	2 006	-	-	-	2 006
Autriche	3 006	-	-	4126	7 131
Royaume-Uni	1 074	-	-	40	1 114
Nordiques	901	-	-	-	901
Allemagne	-	-	-	15	15
Autres pays d'Europe	1 181	-	-	3 001	4 182
Autres marchés	15	-	1 849	466	2 330
Produits des contrats avec les clients	31 772	-	1 849	13 429	47 050



Canaux de vente

Les produits commercialisés sont vendus par les canaux de vente suivants :

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin	
	2021	2020
Vente directe de produits	30 663	31 025
Ventes par l'intermédiaire de distributeurs	1 110	9 917
Total des ventes de produits	31 772	40 942

En général, les revenus ont fluctué dans le passé et la Société s'attend à ce qu'ils continuent à l'être dans le futur.

5. Charges d'exploitation

Les coûts générés par la vente de produits et services, les dépenses de Recherche et Développement, les frais de marketing et de distribution et les frais généraux et administratifs classés par nature de coût :

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin	
	2021	2020
Honoraires et autres prestations de services	(76 213)	(27 860)
Charges de personnel autres que la rémunération en actions ¹³	(35 955)	(26 376)
Charge de rémunération en actions	(3 653)	(2 631)
Dépréciation, dotations aux amortissements et perte de valeur	(6 101)	(4 687)
Matières premières et consommables utilisés	(5 371)	(5 494)
Coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments	(5 286)	(3 732)
Coûts des fournitures de bureaux et d'informatique	(3 308)	(1 527)
Coût des services et variation des stocks	(2 940)	2 257
Droits de licence et redevances	(2 490)	(2 379)
Coûts de publicité	(1 318)	(1 810)
Coûts de stockage et de distribution	(745)	(1 219)
Frais de déplacement et de transport	(126)	(419)
Autres charges	(554)	(410)
Charges d'exploitation	(144 062)	(76 288)

¹³ Au 30 juin 2021, le poste « avantages du personnel autres que les rémunérations en actions » comprend une dotation d'un montant de 4,6 millions d'euros de frais de contribution de l'employeur, qui sont payables à l'exercice des programmes IFRS 2 (au 30 juin 2020 : 1,3 million d'euros).



Les honoraires et autres prestations de services comprennent 33,4 millions d'euros (zéro au 30 juin 2020) de dépenses liées au programme COVID.

6. Autres produits et charges, nets

Les autres produits et charges, nets, comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin	
	2021	2020
Crédit d'impôt pour la recherche et le développement	9 635	3 889
Subventions	1 145	2 995
Gains/(pertes) sur cession d'actifs immobilisés	(21)	(7)
Impôts, droits de douane, redevances et taxes autres que l'impôt sur le résultat	(133)	(116)
Revenus/(charges) divers, net	(237)	(308)
Autres produits et charges, net	10 389	6 453

Le crédit d'impôt pour la recherche et le développement à hauteur de 9,1 millions d'euros (30 juin 2020 : 3,3 millions d'euros) concerne des programmes de R&D réalisés en Autriche, principalement pour les candidats vaccins COVID-19 et Chikungunya, tandis que 0,6 million d'euros (30 juin 2020 : 0,6 million d'euros) concernent la France.

En juillet 2019, le Groupe a signé un accord de financement avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (« CEPI »). En vertu de cet accord de financement, Valneva peut recevoir jusqu'à 23,4 millions de dollars pour la fabrication de vaccins et le développement clinique avancé d'un vaccin vivant atténué à dose unique (VLA1553) contre le chikungunya. Conformément à l'engagement du CEPI en faveur d'un accès équitable, le financement permettra de soutenir un effort de partenariat visant à accélérer l'approbation réglementaire du vaccin unidose de Valneva contre le chikungunya pour une utilisation dans les régions où des épidémies se produisent et permettra de soutenir de l'Organisation mondiale de la santé, (« OMS »), afin de faciliter un accès plus large dans les pays à revenu faible et intermédiaires. Pour satisfaire à l'obligation du CEPI, Valneva a conclu un accord avec l'Instituto Butantan (« Butantan ») en janvier 2021, dans le cadre duquel Valneva a transféré la technologie du vaccin contre le chikungunya. Butantan développera, fabriquera et commercialisera le vaccin dans les LMICs. En outre, Butantan fournira certaines études cliniques et observationnelles de phase 4 que Valneva utilisera pour répondre aux exigences réglementaires. Les financements du CEPI pour les lots des travaux dont Butantan est le bénéficiaire sont comptabilisés comme des revenus liés à Butantan, tandis que les financements des lots de travaux dont Valneva est le bénéficiaire sont toujours comptabilisés comme des revenus de subventions (IAS 20) et présentés en autres revenus dans le résultat d'exploitation. Valneva est tenue, par ailleurs, de rembourser jusqu'à 7,0 millions de dollars au CEPI lorsque certaines étapes de vente sont atteintes ou si et quand un Priority Review Voucher (« PRV ») est accordé. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord CEPI, Valneva a comptabilisé 6,7 millions d'euros de revenus de subvention. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2021, un revenu de subvention négatif de 1,1 millions d'euros a été reconnu en raison de l'augmentation de la probabilité d'obtention du PRV. Ce montant négatif a été compensé par 2,2 millions d'euros de subventions des autorités gouvernementales liées à la situation actuelle de la pandémie de COVID-19 pour couvrir les coûts fixes des activités commerciales.

**7. Produits financiers/(charges financières), net**

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin	
	2021	2020
Produits financiers		
+ Intérêts reçus d'autres parties	228	74
+ Gains de juste valeur sur des instruments financiers dérivés	-	475
+ Gains de change, net	8 735	-
Total produits financiers	8 962	549
Charges financières		
+ Charges d'intérêts sur emprunts	(3 820)	(2 961)
+ Charges d'intérêts sur les engagements de remboursement	(4 104)	(486)
+ Charges d'intérêts sur les passifs de location	(419)	(447)
+ Autres charges d'intérêts	(88)	(16)
+ Pertes de juste valeur sur des instruments financiers dérivés	-	(2 200)
Total charges financières	(8 431)	(6 109)
Résultat financier	532	(5 560)

Pour plus de détails concernant les charges d'intérêts sur les prêts, voir Annexe 18. Pour plus de détails concernant les intérêts sur les dettes de remboursement, voir Annexe 20.

8. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels importants ayant une durée de vie définie sont principalement constitués du vaccin contre l'encéphalite japonaise déjà commercialisé (IXIARO), dont les coûts d'acquisition s'élèvent à 78,2 millions d'euros et la valeur comptable nette à 32,0 millions d'euros (31 décembre 2020 : 33,2 millions d'euros). Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont principalement composés de la technologie IC31 pour un montant de 0,4 million d'euros (31 décembre 2020 : 0,5 million d'euros) et de la technologie EB66 pour un montant de 0,1 million d'euros (31 décembre 2020 : 0,1 million d'euros).

9. Droit d'utilisation des actifs

Au cours des six premiers mois de 2021, les actifs de droit d'utilisation ont augmenté de 43,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 48,2 millions d'euros au 30 juin 2021, principalement en raison d'un nouveau contrat de location pour un terrain et un bâtiment en Suède (ajout de 6,1 millions d'euros), partiellement compensé par les charges d'amortissement (1,3 millions d'euros). Les principaux contrats de location concernent les locaux en Autriche (valeur comptable au 30 juin 2021 : 24,4 millions d'euros, 31 décembre 2020 : 24,8 millions d'euros) et en Suède (valeur comptable au 30 juin 2021 : 22,9 millions d'euros, 31 décembre 2020 : 17,6 millions d'euros).



10. Immobilisations corporelles

Au cours des six premiers mois de 2021, les immobilisations corporelles ont augmenté de 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 74,8 millions d'euros au 30 juin 2021, principalement en raison d'investissements en terrains, bâtiments et équipements pour la fabrication du vaccin contre la COVID-19 sur des sites au Royaume-Uni et en Suède. Ladite augmentation a été partiellement compensée par les charges d'amortissement (3,0 millions d'euros).

11. Test de dépréciation

En raison d'une réduction des ventes de produits réalisée au cours du premier semestre 2021, causée par la pandémie de COVID-19 et les restrictions de voyage, un indicateur de perte de valeur a été identifié pour DUKORAL. Par conséquent, un test de dépréciation a été effectué en date du 30 juin 2021. Bien qu'il n'y ait pas d'actifs incorporels significatifs liés au DUKORAL, la valeur comptable des immobilisations corporelles, des droits d'utilisation des actifs et du fonds de roulement (valeur comptable nette de 15,4 millions d'euros au 30 juin 2021) a été testée.

Le modèle économique à long terme de la Société, comprenant des hypothèses sur la taille du marché/la part de marché, les ventes de produits et la rentabilité qui en résulte sur une période de 5,5 ans ainsi qu'une valeur terminale pour la période au-delà de 5,5 ans, a servi de base pour calculer la valeur d'utilité. Pour DUKORAL, la reprise des ventes au niveau d'avant COVID devrait progresser plus lentement au cours des deux prochaines années. Ceci est également dû à l'arrivée attendue d'un produit concurrent sur certains marchés européens dans les années à venir. L'incertitude quant au retour des ventes au niveau antérieur au COVID a été prise en compte dans le test de dépréciation.

Le calcul utilise des projections de flux de trésorerie ajustés au risque après impôt et un taux d'actualisation de 6,93%.

Le taux d'actualisation de 6,93 % est basé sur un taux sans risque de 0,31 %, une prime de risque de marché de 6,87 %, une prime de risque pays de 0,37 %, un risque de change de 0,61 %, un bêta à effet de levier de 1,02 et un ratio capitaux propres/capital lié au groupe de référence.

Le test de dépréciation pour DUKORAL n'a donné lieu à aucune perte de valeur.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

Les calculs afférents à la valeur actuelle nette sont les plus sensibles aux hypothèses suivantes :

- + taux d'actualisation ;
- + réduction des revenus/redevances prévus.

A la date du test de dépréciation des actifs liés au DUKORAL, le calcul de la valeur actuelle nette de DUKORAL utilise un taux d'actualisation de 6,93%. Une augmentation du taux d'actualisation de 418 points de base, de 6,93% à 11,11%, déclencherait une perte de valeur.

Les calculs de la valeur actuelle nette sont fondés sur des hypothèses concernant la taille du marché, la part de marché et les volumes de ventes prévus, ce qui donne lieu à des prévisions de valeur des ventes. Une réduction supplémentaire des revenus annuels de 10,0 % n'entraînerait aucune perte de valeur en 2021.



12. Instruments financiers

Pour la majorité des emprunts et des autres prêts, les justes valeurs ne sont pas significativement différentes de leurs valeurs comptables, étant donné que les intérêts à payer sur ces emprunts sont proches des taux actuels du marché ou que les emprunts sont à court terme. Au 30 juin 2021, les différences significatives ne sont identifiées que pour les autres prêts garantis. Sur la base d'un taux d'intérêt estimé à 9,73%, la juste valeur est de 3,6 millions d'euros (la valeur comptable est de 4,0 millions d'euros).

La juste valeur de tous les autres instruments financiers est égale à leur valeur comptable au 30 juin 2021.

13. Stocks

Les stocks incluent les éléments suivants :

En milliers d'euros	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2021	2020
Matières premières	90 192	4 790
Travaux en cours	23 025	14 914
Produits finis	15 357	13 625
Produits achetés (produits tiers)	6 301	1 303
Valeur brute	134 875	34 631
Moins : dépréciation	(9 211)	(7 698)
Stock (valeur nette)	125 664	26 933

Au 30 juin 2021, les matières premières comprennent des stocks d'un coût total de 82,8 millions d'euros liés au produit COVID-19.

Au 30 juin 2021, les travaux en cours comprennent des stocks d'un coût total 12,1 millions d'euros (zéro au 31 décembre 2020) liés au produit COVID 19. La valeur nette de réalisation des stocks liés au produit COVID-19 devrait dépasser la valeur comptable nette en raison des conditions contractuelles de l'accord COVID-19 avec le gouvernement du Royaume-Uni (voir Annexe 4.2). En outre, des paiements destinés à couvrir ces coûts ont déjà été reçus et ne sont pas remboursables.

L'augmentation des biens achetés (produits tiers) est principalement due au partenariat avec Bavarian Nordic (voir Annexe 4.2).

Compte tenu des réductions attendues des ventes de produits liés aux vaccins de stade commercialisés de Valneva, IXIARO et DUKORAL, en raison de la pandémie actuelle de COVID-19, la Société a procédé à un examen des stocks commerciaux et des stocks de matières premières et a comptabilisé des dépréciations dans le coût des marchandises achetées au 30 juin 2020, au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021. Les stocks commerciaux ne présentant pas une durée de vie résiduelle suffisante au moment prévu de la vente sur la base des prévisions de ventes les plus récentes ont été dépréciés. La dépréciation de 9,2 millions d'euros concerne 5,5 millions d'euros de produits finis, 3,0 millions d'euros de travaux en cours (dont zéro pour les produits défectueux), 0,7 million d'euros de matières premières et zéro pour les marchandises achetées.



Le coût des stocks comptabilisés en charges et inclus dans la rubrique « Coût des produits et services » représente 12,1 millions d'euros (30 juin 2020: 12,8 millions d'euros) parmi lesquels 4,4 millions d'euros (30 juin 2020: 2,2 millions d'euros) sont liés aux produits défectueux qui ont été dépréciés.

En avril 2020, Valneva et Dynavax ont annoncé une collaboration pour faire avancer le développement du vaccin contre le COVID-19. Dynavax fournit le CpG 1018, l'adjuvant contenu dans le vaccin HEPLISAVB approuvé par la FDA américaine, pour soutenir le développement du candidat-vaccin COVID-19 de Valneva, tandis que Valneva s'appuie sur ses capacités techniques et sa plateforme pour développer un candidat-vaccin inactivé à virus entier contre la menace actuelle du COVID-19. En septembre 2020, Valneva et Dynavax ont annoncé un partenariat commercial pour la fourniture de l'adjuvant CpG 1018 de Dynavax destiné à être utilisé dans le candidat vaccin SARSCoV-2 de Valneva, VLA2001. Au 30 juin 2021, Valneva a comptabilisé 73,5 millions d'euros de CpG 1018 dans les stocks de matières premières et 46,9 millions d'euros de paiements anticipés dans les autres actifs courants.

14. Créances client

Les créances client incluent les éléments suivants :

En milliers d'euros	Au 30 juin, 2021	Au 31 décembre 2020
Créances client	18 022	19 237
Moins: dépréciation des créances	(15)	(6)
Créances client, net	18 007	19 232

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021 et au cours du semestre clos le 30 juin 2020, aucune dépréciation n'a été constatée. En raison de la nature à court terme des créances courantes, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

Les créances commerciales comprennent 18,0 millions d'euros (31 décembre 2020 : 18,7 millions d'euros) de créances résultant de contrats avec des clients.

15. Autres actifs courants

La rubrique « Autres actifs courants » comprend les éléments suivants :

En milliers d'euros	Au 30 juin , 2021	Au 31 décembre, 2020
Avances	52 256	33 671
Crédits d'impôt recherche à recevoir	24 017	19 637
Créances fiscales	8 016	5 468
Charges constatées d'avance	6 479	2 544
Coûts des contrats	3 034	2 846
Produits consommables et fournitures en stock	1 238	1 061
Actifs courants divers	29	158
Autres actifs non financiers	95 070	65 385



Dépôts	11 335	11 358
Actifs financiers non courants	184	560
Autres actifs financiers	11 519	11 918
Autres actifs courants	106 589	77 303
Moins : part non courante	(18 063)	(19 476)
Part courante	88 526	57 828

Au 30 juin 2021, les avances concernaient principalement les avances versées dans le cadre de l'accord de collaboration avec Dynavax, pour un montant de 46,9 millions d'euros (31 décembre 2020: 31,1 millions d'euros) (voir Annexe 1).

Au 30 juin 2021, les dépôts concernaient un dépôt en rapport avec un contrat de location, alors que les avances sont principalement liées à des avances de paiement en rapport avec des paiements des composants de production.

Les coûts des contrats sont liés à la collaboration avec Pfizer (voir Annexe 4.2) et concernent les coûts pour obtenir un contrat. Ils seront amortis selon le schéma de reconnaissance des revenus. Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, un amortissement de 21 milliers d'euros (zéro pour les six premiers mois de 2020) a été comptabilisé.

En raison de la nature à court terme des instruments financiers inclus dans les autres actifs, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à court terme se déclinent comme suit:

En milliers d'euros	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2021
Caisses	2	2
Banques	329 721	173 107
Dépôts à court terme (échéance inférieure à 3 mois)	-	31 285
Trésorerie non disponible	42	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	329 766	204 435

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la trésorerie non disponible se rapporte à un certificat de dépôt avec un accès limité pour garantir la limite de crédit de la carte commerciale de la Société.

Au 30 juin 2021, l'exigence de liquidité minimale pour le Groupe selon l'accord de financement avec les fonds US Healthcare Deerfield et OrbiMed (voir Annexe 18) était de 50,0 millions d'euros (31 décembre 2020 : 75,0 millions d'euros). Cette exigence reste valable jusqu'en 2022 et sera modifiée à 35,0 millions d'euros à partir de 2023 (voir Annexe 18).



La trésorerie et les équivalents de trésorerie, nets du montant emprunté auprès des fonds de santé américains Deerfield et OrbiMed, s'élèvent à 281,6 millions d'euros (31 décembre 2020 : 158,2 millions d'euros).

17. Capitaux propres

17.1. Capital Social, primes d'émission

Les actions ordinaires et les actions privilégiées convertibles sont classées dans les fonds propres.

Sauf nombre d'actions	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Actions ordinaires émises (0,15 € de nominal par action)	99 888 424	90 950 048
Actions de privilège convertibles nominatives	20 514	20 514
Total nombre d'actions émises	99 908 938	90 970 562
Moins : Actions propres	(128 347)	(146 322)
Actions en circulation	99 780 591	90 824 240

Le 10 mai 2021, la Société a annoncé que les investisseurs de son offre globale d'un total de 7 082 762 nouvelles actions ordinaires, consistant en une offre publique de 2 318 881 « American Depositary Shares » ou « ADS », chacun représentant deux actions ordinaires (l'« Offre américaine »), et un placement privé simultané de 2 445 000 actions ordinaires en Europe (y compris en France et dans d'autres pays en dehors des Etats-Unis) (le « Placement privé européen » et, conjointement avec l'Offre américaine, l'« Offre américaine »), avaient exercé en totalité leur option d'acheter jusqu'à 1 062 414 nouvelles actions ordinaires supplémentaires sous la forme de 531 207 ADS. Les ADS supplémentaires ont été livrés simultanément à la clôture du Placement Global.

En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires de Valneva (y compris sous forme d'ADS) émises dans le cadre du Placement Global s'est élevé à 8 145 176 actions ordinaires, dont 5 700 176 actions ordinaires représentées par 2 850 088 ADS, chacune représentant deux actions ordinaires, portant le produit brut du Placement Global à environ 107,6 millions de dollars (89,6 millions d'euros). Le coût de l'opération sur les capitaux propres d'un montant de 6,8 millions d'euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté en diminution des capitaux propres, nette d'impôt, le cas échéant.

En outre, 790 075 options de souscription d'actions octroyées aux employés et aux cadres non dirigeants (dont 363 050 attribuées à partir de « Plans d'options de souscription d'actions » (« POSA ») 2016 et 427 025 à partir de l'POSA 2017) ont été exercées dans la période déterminée ouverte en janvier 2021, ce qui a entraîné une augmentation des actions ordinaires.



17.2. Autres réserves

En milliers d'euros	Autres réserves réglementées ¹⁴	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total
Situation au 1^{er} janvier 2020	52 820	(4 836)	(1 112)	8 357	(9 474)	45 756
Écarts de conversion	-	673	-	-	-	673
Charges de rémunération à base d'actions :						
- valeur des services	-	-	-	2 112	-	2 112
Acquisition/Cession des actions propres	-	-	98	-	-	98
Situation au 30 juin 2020	52 820	(5 507)	(1 015)	10 468	(9 474)	47 293
Situation au 1^{er} janvier 2021	52 820	(2 474)	(898)	12 368	(9 474)	52 342
Écarts de conversion	-	(424)	-	-	-	(424)
Charges de rémunération à base d'actions :						
- valeur des services	-	-	-	1 217	-	1 217
Acquisition/Cession des actions propres	-	-	209	-	-	209
Situation au 30 juin 2021	52 820	(2 898)	(689)	13 585	(9 474)	53 344

18. Emprunts

En février 2020, Valneva Austria GmbH a signé un accord de financement par emprunt avec les fonds américains Healthcare Deerfield et OrbiMed pour un montant maximal de 85,0 millions de dollars. Les paiements au titre de l'amortissement de la dette commenceront dans 3 ans, tandis que le prêt arrivera à échéance dans 6 ans. Le produit de l'opération a servi à rembourser les emprunts existants auprès de la Banque européenne d'investissement et de permettre au Groupe de continuer à faire avancer ses principaux programmes de développement de Lyme et de chikungunya à court terme. Au 30 juin 2021, 60,0 millions de dollars (54,1 millions d'euros) d'emprunt avaient été tiré en deux tranches. Le taux d'intérêt est de 9,95 % sur une base trimestrielle (équivalent à 10,09 % sur une base annuelle). Le prêt est garanti par la quasi-totalité des actifs de Valneva, y compris la propriété intellectuelle, et est garanti par Valneva SE et certaines de ses filiales. En outre, le contrat de prêt contient des clauses restrictives, notamment une liquidité minimale de 35,0 millions d'euros et un revenu net consolidé minimal de 115,0 millions d'euros sur une base de douze mois consécutifs. Afin d'éviter une rupture des covenants en raison de la baisse des revenus causée par la pandémie de COVID-19, l'accord initial a été modifié en juillet 2020 pour reporter l'application du covenant de revenu minimum au 31 décembre 2020 (inclus) en échange d'un covenant de liquidité minimum de 75,0 millions d'euros (au lieu de 35,0 millions d'euros) pendant cette période. Le 15 janvier 2021, un nouvel avenant a été signé pour (i) porter le covenant de liquidité minimum au montant de 50,0 millions d'euros à partir de 2021 et à 35,0 millions d'euros à partir

¹⁴ Réserve non distribuable réglementée relative à la fusion avec InterCell AG.



de 2023 et (ii) modifier le covenant de revenu minimum pour inclure un covenant de revenu net consolidé minimum trimestriel (hors subventions) représentant un total annuel de 64,0 millions d'euros en 2021, 103,8 millions d'euros en 2022 et 115,0 millions d'euros par la suite. Si les liquidités ou les revenus nets consolidés du Groupe devaient tomber en dessous des valeurs minimales des covenants, Valneva ne serait pas en mesure de respecter les covenants financiers de l'accord de financement avec Deerfield et OrbiMed, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires (jusqu'à 10 points d'intérêt supplémentaires sur la durée du défaut) et une obligation de remboursement anticipé (paiement du principal augmenté de 8 % et d'une indemnité représentant les intérêts prévus jusqu'en mars 2023). Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent sa capacité à faire face à ses obligations de trésorerie.

Au 30 juin 2021, le passif de cet accord de financement s'élève à 48,2 millions d'euros, dont 5,1 millions d'euros présentés comme courants (31 décembre 2020 : 46,2 millions d'euros, dont 4,9 millions d'euros présentés comme courants).

Au 30 juin 2021, les autres prêts inclus dans les emprunts concernaient le financement des dépenses de recherche et développement et le CIR (crédit d'impôt R&D en France) de 4,0 millions d'euros (31 décembre 2020 : 5,9 millions d'euros) qui sont garantis par des parties gouvernementales et le prêt CEPI (c.-à-d. Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies) d'un montant de 2,3 millions d'euros (31 décembre 2020 : 1,3 millions d'euros), qui concerne des paiements anticipés reçus qui devraient être remboursés dans le futur. Pour des informations détaillées, voir Annexe 6.

19. Passifs sur contrats

Evolution des passifs sur contrats :

En milliers d'euros	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2021	2020
Solde au 1^{er} janvier	89 636	1 426
Reconnaissance du revenu	(2 228)	(594)
Différences de taux de change	(12)	101
Augmentations	251 078	88 703
Solde	338 474	89 636
Moins : part non courante	-	(58)
Part courante	338 474	89 578

Au 30 juin 2021, 335,7 millions d'euros (au 31 décembre 2020 : 87,0 millions d'euros) liés à l'accord avec le gouvernement du Royaume-Uni pour fournir jusqu'à 190 millions de doses de vaccin contre le SRAS-CoV-2 (voir Annexe 4.2), 1,0 million d'euros (au 31 décembre 2020 : 1,0 million d'euros) lié à l'accord avec Butantan (voir Annexes 1 et 6), 0,9 million d'euros (au 31 décembre 2020 : 0) lié à la collaboration avec Pfizer Inc. (voir Annexe 4.2) et 0,9 million d'euros (au 31 décembre 2020 : 1,6 millions d'euros) lié à d'autres technologies et services fournis à différents clients.



20. Engagements de remboursement

Evolution des Engagements de remboursement :

En milliers d'euros	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2021	2020
Solde au 1^{er} janvier	111 426	6 553
Augmentations	5 691	109 296
Paielements	(3 699)	(477)
Autres reprises	(8 545)	-
Charges d'intérêt capitalisés	4 104	3 640
Différences de taux de change	2 390	(7 586)
Solde	111 368	111 426
Moins : part non courante	(104 493)	(97 205)
Part courante	6 875	14 222

Au 30 juin 2021, 90,0 millions d'euros (dont 84,1 millions d'euros non courants ; au 31 décembre 2020 : 81,9 millions d'euros, dont 70,0 millions d'euros non courants) liés à la collaboration avec Pfizer Inc. (voir Annexe 4.2), 14,1 millions d'euros (non courants ; au 31 décembre 2020 : 20,9 millions d'euros, non courants) liés à l'accord avec le gouvernement du Royaume-Uni pour développer et commercialiser un vaccin contre le SRAS-CoV-2 (voir Annexe 4.2), 6,5 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros non courants ; au 31 décembre 2020 : 6,3 millions d'euros, non courants) relatifs au paiement attendu à GSK lié à la résiliation des accords d'alliance stratégique en 2019 et 0,8 million d'euros (au 31 décembre 2020 : 2,3 millions d'euros) relatifs aux dettes de remboursement aux clients liées aux programmes de rabais et de remboursement ainsi qu'au droit de retour des produits commercialisés.

Les autres reprises concernent principalement des changements dans le passif de remboursement liés à des évolutions d'estimations

Les sorties de trésorerie attendues pour les passifs de remboursement sont indiquées à Annexe 0.

21. Provisions

21.1. Dispositions relatives aux engagements vis-à-vis des salariés

En milliers d'euros	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2021	2020
Contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	11 998	7 351
Phantom shares	4 657	2 390
Indemnités de départ à la retraite	581	550
Indemnités de départ	-	112
Solde au 31 décembre	17 237	10 403
Moins : part non courante	4 648	2 358
Part courante	12 589	8 045



Les cotisations patronales sur les plans de rémunération en actions et les Phantom shares sont calculées à la date de clôture en utilisant le cours de l'action Valneva au 30 juin 2021 : 11,14 € (31 décembre 2020 : 7,75 €).

21.2. Autres provisions

En milliers d'euros	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2021	2020
Non courantes	-	-
Courantes	2 384	2 124
Provisions	2 384	2 124

Au 30 juin 2021, le poste comprend 2,1 millions d'euros (31 décembre 2020 : 1,8 millions d'euros) provenant d'une provision pour frais de justice et de transactions dans le cadre d'une procédure judiciaire relative à la fusion Intercell AG/Vivalis SA.

22. Autres passifs

En milliers d'euros	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2021	2020
Produits constatés d'avance	2 685	2 861
Autres passifs financiers	44	51
Dettes diverses	1	2
	2 730	2 913
Moins : part non courante	(70)	(72)
Part courante	2 660	2 841

Les revenus différés comprennent principalement des avances conditionnelles provenant de subventions gouvernementales et des subventions du CEPI (voir Annexe 6).



23. Obligations contractuelles

Les tableaux suivants présentent des informations globales sur les principales obligations contractuelles du Groupe à long terme et les périodes au cours desquelles les paiements sont dus. En raison d'événements futurs, les paiements réels et le calendrier des paiements pourraient différer des flux de trésorerie contractuels indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 2020				Comprise	Comprise		
En milliers d'euros	Moins	Comprise	Comprise	entre	entre	au-delà	Total
	d'un an	entre	entre	5 et 10	10 et 15	de 15 ans	
		1 et 3 ans	3 et 5 ans	ans	ans		
Emprunts	7 004	25 569	37 900	5 148	-	-	75 621
Obligations locatives	3 442	28 078	3 677	9 446	9 963	3 850	58 456
Engagements de remboursement	20 025	82 670	48 566	-	-	-	151 260
Fournisseurs et autres créiteurs	36 212	-	-	-	-	-	36 212
Dettes fiscales et sociales ¹⁵	8 300	-	-	-	-	-	8 300
Autres passifs	27	25	-	-	-	-	52
	75 010	136 342	90 142	14 594	9 963	3 850	329 901

Au 30 juin 2021				Comprise	Comprise		
En milliers d'euros	Moins	Comprise	Comprise	entre	entre	au-delà	Total
	d'un an	entre	entre	5 et 10	10 et 15	de 15 ans	
		1 et 3 ans	3 et 5 ans	ans	ans		
Emprunts	7 107	32 171	33 267	2 250	-	-	74 795
Obligations locatives	4 013	29 052	5 219	12 853	9 945	2 954	64 035
Engagements de remboursement	12 163	84 035	30 018	-	-	-	126 216
Fournisseurs et autres créiteurs	71 502	-	-	-	-	-	71 502
Dettes fiscales et sociales ³	8 516	-	-	-	-	-	8 516
Autres passifs	19	25	-	-	-	-	45
	103 320	145 283	68 504	15 103	9 945	2 954	345 110

¹⁵ Les dettes de sécurité sociale et autres dettes fiscales sont exclues du solde des dettes fiscales et des dettes liées aux employés, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.



24. Informations relatives au flux de trésorerie

Le tableau ci-après montre les ajustements opérés pour rapprocher la perte nette de l'exercice aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin,	
	2021	2020
Résultat net de l'exercice	(86 399)	(25 639)
Ajustements pour :		
+ Dépréciation et amortissement	6 101	4 687
+ Charge de rémunération en actions	3 484	2 631
+ Charge/(revenu) d'impôt sur les sociétés	668	(1 759)
+ Bénéfice)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	7
+ Part du (profit)/perte des entités mises en équivalence	90	(90)
+ Provision pour les coûts de contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	4 596	600
+ Autres (revenus)/dépenses non monétaires	(6 163)	1 345
+ Revenus d'intérêts	(228)	(74)
+ Charge d'intérêts	8 431	3 909
Variation des actifs et passifs opérationnels non courants (à l'exclusion des effets des acquisitions et des différences de change) :		
+ Autres actifs non courants	1 413	1 158
+ Passifs contractuels à long terme	(58)	(331)
+ Engagements de remboursement à long terme	6 988	62 663
+ Autres passifs et provisions non courants	(2)	(23)
Variation du besoin en fonds de roulement (à l'exception des effets liés à l'acquisition et aux variations de taux de change des devises sur la consolidation) :		
+ Stocks	(97 006)	(6 274)
+ Clients et autres débiteurs	(13 271)	15 812
+ Passifs sur contrat	248 910	47 790
+ Engagements de remboursement	(11 157)	6 555
+ Dettes commerciales, autres dettes et provisions	19 139	500
Trésorerie générée par les opérations courantes	85 560	113 466

La trésorerie générée par les opérations comprend des paiements de 241,6 millions d'euros du gouvernement du Royaume-Uni pour la livraison du vaccin COVID-19. Ces paiements sont comptabilisés dans les dettes contractuelles à court terme (voir Annexes 4 et 19).



25. Autres passifs et litiges

Suite à la fusion entre les sociétés Vivalis SA et Intercell AG en 2013, certains anciens actionnaires d'Intercell ont entamé une procédure devant le tribunal de commerce de Vienne pour demander soit une révision du montant de l'indemnité payée aux actionnaires sortants soit une révision du ratio d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisé pour la fusion. Valneva a discuté d'éventuels accords transactionnels. Valneva a donc comptabilisé une provision de 2,1 millions d'euros pour les indemnités transactionnelles et les autres coûts liés à ces accords potentiels (31 décembre 2020 : 1,9 millions d'euros). 0,3 million d'euros de frais supplémentaires liés à ce litige est inclus dans les « autres charges » pour la période se terminant le 30 juin 2021.

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire, avec menace d'action en justice, en relation avec l'acquisition de la Société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle Vivalis SA (aujourd'hui Valneva SE) avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la Société BliNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. Une décision de première instance dans l'affaire Humalys est maintenant attendue au 1^{er} semestre 2022. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts en l'espèce et ne sont donc pas fournies, conformément à IAS 37.92.

26. Opérations entre parties liées

Rémunération des membres du directoire

La rémunération totale des membres du directoire de la Société comprend les éléments suivants :

En milliers d'euros	Six mois clos au 30 juin	
	2021	2020
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	677	742
Autres avantages à long terme	15	8
Paielements fondés sur actions (charge de l'exercice)	448	924
Rémunération des cadres dirigeants	1 140	1 673

Rémunération des membres du conseil de surveillance

La rémunération totale des membres du conseil de surveillance de la Société s'est élevée à 140 milliers d'euros (30 juin 2020 : 70 milliers d'euros).

27. Événements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a pas d'événements survenus entre la période de référence et le moment de la publication qui devraient avoir un effet important sur les états financiers.



4. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Thomas Lingelbach,
Président du Directoire

Franck Grimaud
Directeur Général